



INVENTIVA S.A.

Société anonyme au capital de 222 572,77 euros
Siège social : 50 rue de Dijon, 21121 Daix, France
RCS Dijon 537 530 255

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2018

Sommaire

1. Rapport semestriel d'activité.....	1
1.1. Principaux facteurs ayant affecté la performance de la Société	1
1.2. Evénements récents et perspectives.....	3
1.3. Facteurs de risques.....	8
1.4. Analyse des résultats	9
1.5. Analyse du bilan	18
2. Trésorerie et Capitaux.....	23
2.1. Trésorerie.....	23
2.2. Analyse des flux de trésorerie	26
2.3. Sources de financement attendues	30
3. Etats financiers semestriels	31
3.1. Rapport du Commissaire aux Comptes	31
3.2. Comptes sociaux résumés semestriels	33
4. Personnes responsables	69
4.1. Responsable du Rapport Financier Semestriel	69
4.2. Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel.....	69
4.3. Responsable de l'information financière	69

Définitions

Dans le présent rapport financier semestriel (le « **Rapport Financier Semestriel** »), et sauf indications contraires, les termes « **Inventiva** » et la « **Société** » désignent la société Inventiva S.A. dont le siège social est situé 50, rue de Dijon, 21121 Daix, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 537 530 255.

Un glossaire définissant certains termes utilisés dans le Rapport Financier Semestriel figure dans le document de référence 2017, enregistré le 13 avril 2018 sous le numéro R.18-013 (le « **Document de Référence 2017** »).

Informations prospectives

Le présent rapport financier semestriel contient des indications sur les objectifs ainsi que les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et ces axes de développement dépendent de circonstances ou de faits dont la survenance ou la réalisation est incertaine. Ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans le présent rapport financier semestriel pourraient se révéler erronées, sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable et notamment du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent rapport financier semestriel contient en outre des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'aux marchés sur lesquels celle-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes. D'autres informations contenues dans le présent rapport financier semestriel sont des informations publiquement disponibles. La Société considère comme fiables l'ensemble de ces informations mais celles-ci n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. La Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Arrondi des chiffres

Certains chiffres (y compris les données exprimées en milliers ou en millions d'euros ou de dollars) et les pourcentages présentés dans le présent rapport financier semestriel ont été arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le présent rapport financier semestriel peuvent légèrement différer de ceux obtenus par l'addition des valeurs exactes (non arrondis) de ces mêmes chiffres.

Abréviations

Certains chiffres sont donnés en milliers d'euros et en millions d'euros, mentionnés respectivement en K€ et en M€ dans le présent rapport financier semestriel.

1. Rapport semestriel d'activité

1.1. Principaux facteurs ayant affecté la performance de la Société

1.1.1. Activité et portefeuille produits

Inventiva est une société biopharmaceutique disposant de plusieurs candidats médicaments au stade clinique et préclinique dont l'objectif est de développer et de mettre à disposition des patients de nouvelles thérapies. Les efforts du département de Recherche et Développement (« R&D ») de la Société portent sur trois axes prometteurs que sont les maladies fibrotiques, qui sont à l'origine de 45% des décès dans les pays développés¹, le traitement de certaines formes de maladies lysosomales et l'oncologie, avec pour priorité le développement d'indications dans des maladies orphelines où le besoin médical non satisfait et la réglementation en vigueur permettent un développement accéléré.

Le Document de Référence 2017 présente les principaux programmes cliniques et précliniques de la Société. Les faits marquants du premier semestre 2018 liés à ces programmes sont les suivants :

► Lanifibranor

Deuxième conclusion positive du DSMB de l'étude de phase I Ib FASST dans la SSc avec lanifibranor

Le Data Safety Monitoring Board (« DSMB ») a complété son analyse de l'étude de Phase I Ib FASST (*For A Systemic Sclerosis Treatment*) dans la sclérodémie systémique avec lanifibranor. Le DSMB, après avoir revu toutes les données de sécurité, y compris les événements indésirables, et analysé la conduite de l'étude, a recommandé que celle-ci continue sans aucun changement au protocole.

Approbation de la demande d'IND par la FDA pour l'étude de Phase II avec lanifibranor pour le traitement de la NAFLD chez des patients atteints de diabète de type 2

En juin 2018, la Société a reçu l'approbation de la demande d'IND (*Investigational New Drug* (« IND »)), à l'initiative d'un investigateur, par la FDA (*Food and Drug Administration* (« FDA ») aux Etats-Unis pour son étude de Phase II avec lanifibranor visant le traitement de la stéatose hépatique non alcoolique (« NAFLD ») chez des patients atteints de diabète de type 2. Cette approbation permet à Inventiva de lancer l'étude, qui sera menée par le Dr Kenneth Cusi, Chef du Service d'Endocrinologie, Diabète & Métabolisme dans le Département de Médecine de l'Université de Floride à Gainesville. L'étude prévoit de recruter 64 patients traités pendant une période de 24 semaines avec une seule dose journalière de lanifibranor (800 mg/jour) ou un placebo ainsi que 10 sujets non obèses et en bonne santé inclus dans un groupe témoin.

¹ Source : *The Journal of Clinical Investigation; Common and unique mechanisms regulate fibrosis in various fibroproliferative diseases; March 2007*

► **Odiparcil**

Recrutement du premier patient dans l'étude de phase IIa iMProveS relative à odiparcil pour les patients atteints de MPS VI

L'étude clinique iMProveS est une étude d'une durée de 26 semaines destinée à démontrer l'innocuité, la tolérance et l'efficacité d'odiparcil chez 24 patients adultes atteints de MPS VI. Elle sera conduite dans quatre centres cliniques européens. En cas de résultats positifs, Inventiva prévoit la réalisation d'une étude pivot de phase III avec odiparcil dans la MPS VI.

En janvier 2018, la Société a annoncé l'inclusion du premier patient dans l'étude de phase IIa.

Résultats positifs de l'étude biomarqueur sur les glycosaminoglycanes (« GAG ») intracellulaires dans les leucocytes de patients atteints de MPS VI et présentation des résultats lors du 15^{ème} International Symposium on MPS and Related Diseases

En février 2018, la Société a annoncé des résultats positifs de l'étude biomarqueur sur les GAG intracellulaires dans les leucocytes de patients atteints de MPS VI. Les données de l'étude confirment l'identification d'un biomarqueur très prometteur de la MPS VI et l'efficacité limitée de la thérapie enzymatique substitutive (« TES ») pour réduire les GAG leucocytaires. Cette étude a permis de développer une nouvelle méthode robuste de quantification des taux leucocytaires d'héparane sulfate (« HS »), de chondroïtine sulfate (« CS ») et de dermatane sulfate (« DS »). Ces GAGs leucocytaires pourraient représenter des marqueurs pertinents utilisables lors d'études cliniques ou dans le cadre du suivi médical des patients. Par ailleurs, chez les patients traités par l'enzyme galsulfase, la TES autorisée pour le traitement de la MPS VI, les taux de GAG leucocytaires sont restés élevés comparés à ceux des volontaires sains de même âge, suggérant la possibilité de réduire ces taux avec un nouveau traitement tel qu'odiparcil.

Une présentation par affiche, intitulée « *Intracellular GAG Level in Leukocytes is a Promising Pharmacodynamic Biomarker for MPS VI* », a été présentée par le Dr. Paul R. Hartz du UCSF Benioff Children's Hospital Oakland lors du 15^{ème} « *International Symposium on MPS and Related Diseases* » qui s'est tenue du 2 au 4 août 2018 au Sheraton San Diego Hotel & Marina, San Diego, Californie.

1.1.2. Autres faits marquants du semestre

Nomination du Dr Lucy Lu au Conseil d'Administration en qualité de représentant permanent de Sofinnova Crossover I SLP

Suite à l'augmentation de capital de 35,5 millions d'euros de la Société le 13 avril 2018 à laquelle le fonds Sofinnova Crossover I SLP (« Sofinnova ») a participé à hauteur de 10 millions d'euros, Inventiva a renforcé son Conseil d'Administration avec la nomination du docteur Lucy Lu, Présidente-Directrice Générale d'Avenue Therapeutics, en tant qu'administratrice indépendante représentante de Sofinnova. Le docteur Lucy Lu a une large expérience de plus de 15 ans dans les secteurs de la biotechnologie et de la santé en tant que banquier d'affaires, analyste financière et dirigeante des sociétés biopharmaceutiques cotées aux Etats-Unis. Elle apporte ainsi à la Société des compétences supplémentaires dans le domaine financier et du développement clinique. S'appuyant sur son parcours et son expérience du marché américain, le docteur Lucy Lu conseille et accompagne Inventiva également dans son développement aux Etats-Unis.

Augmentation de capital

La Société a levé 35,5 millions d'euros par augmentation de capital par placement privé auprès d'investisseurs européens et américains, avec l'émission de 5 572 500 nouvelles actions en avril 2018. Le produit net de l'émission permet à Inventiva de financer ses activités pour les programmes déjà engagés jusqu'à mi-2020 notamment pour assurer (i) la poursuite du développement clinique du lanifibranor et en particulier les travaux préparatoires de la Phase III dans le traitement de la NASH ainsi que les futurs développements cliniques relatifs à la SSc, (ii) la poursuite du développement clinique d'odiparcil et en particulier le lancement de la Phase Ib chez les enfants souffrant de la MPS VI, le développement du « package » clinique dans les MPS I, II, IVa et VII et les travaux préparatoires de la Phase III dans le traitement des MPS I, II, IVa, VI et VII, et (iii) la poursuite du développement des différents programmes de recherche en cours.

Cet événement et son impact sur les états financiers sont décrits en notes 2.1.2 *Faits marquants du premier semestre 2018* et 2.3.7 *Capitaux propres* de la section 3.2 *Comptes résumés semestriels* du présent Rapport Financier Semestriel.

Nouveaux plans d'attribution d'AGA

Le 26 janvier 2018, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de la mise en place de deux plans d'émissions d'actions gratuites et l'attribution d'actions gratuites à certains salariés de la Société dans le cadre de ces plans.

Les dispositions de ces plans sont décrites en notes 2.1.2 *Faits marquants du premier semestre 2018* et 2.3.7 *Capitaux propres* de la section 3.2 *Comptes résumés semestriels* du présent Rapport Financier Semestriel.

Contrat de liquidité

Le 19 janvier 2018, la Société a signé un nouveau contrat de liquidité avec la société Kepler Cheuvreux en remplacement du précédent contrat de liquidité conclu avec Oddo BHF, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction (se référer à la note 2.3.7 *Capitaux propres* de la section 3.2 *Comptes résumés semestriels* du présent Rapport Financier Semestriel).

1.2. Evénements récents et perspectives

► Lanifibranor

Conclusions positives du DSMB pour l'étude de phase IIb dans la SSc et dans la NASH avec lanifibranor

La bonne sécurité de lanifibranor a été confirmée à nouveau par les résultats positifs de deux DSMB pour les études de phase IIb dans la SSc et dans la NASH avec lanifibranor et annoncée par la Société le 10 juillet 2018.

Le DSMB de la FASST a tenu sa troisième et dernière réunion avant la fin de l'étude sur lanifibranor dans la SSc. Comme pour les conclusions des deux premiers DSMB, celui-ci a recommandé que l'étude se poursuive sans modification du protocole. L'étude continue avec l'ultime visite du dernier patient prévue mi-octobre 2018. Les premiers résultats de l'étude seront ainsi disponibles comme annoncé début 2019.

De même, le DSMB pour l'étude NATIVE (*NASH Trial to Validate Lanifibranor Efficacy*) s'est réuni pour la première fois et, après avoir revu toutes les données de sécurité, a recommandé de poursuivre l'étude sans modification du protocole. Le recrutement continue avec l'ouverture de 71 sites dont 57 sont déjà actifs. Afin de sécuriser le recrutement des patients et d'en faire une étude à l'échelle mondiale et augmenter la visibilité de la Société aux États-Unis, il a été décidé d'ouvrir plusieurs sites aux États-Unis. En conséquence, Inventiva prévoit de publier les résultats au premier semestre 2020 plutôt qu'au second semestre 2019 comme annoncé précédemment.

Une analyse préliminaire des résultats de deux études de carcinogénicité de deux ans avec l'agoniste pan-PPAR a mis en évidence un bon profil de sécurité de lanifibranor

En août 2018, une analyse préliminaire, menée par le Dr Jeri El-Hage, toxicologue, consultant en affaires réglementaires et expert dans le domaine des PPAR chez Aclairo Pharmaceutical Development Group, a indiqué que les deux études devraient être considérées comme adéquates grâce à une posologie correcte et un bon niveau de tolérance.

Les deux études de carcinogénicité menées chez le rat et la souris ont été initiées en octobre 2015 suite à l'autorisation du protocole d'études par la FDA aux États-Unis. Elles ont été réalisées par Envigo (Royaume-Uni), une organisation de recherche sous contrat (*Contract Research Organization*, « **CRO** ») ayant de l'expérience dans ce type d'études, en particulier avec des composés de la classe des modulateurs de PPAR. Ces études ont évalué les effets de trois doses de lanifibranor en prise quotidienne pendant une période de 104 semaines, comparés à des groupes témoins.

Les résultats de ces études seront présentés au comité d'évaluation de la carcinogénicité de la FDA (*Executive Carcinogenicity Assessment Committee*, « **ECAC** ») afin d'obtenir l'autorisation d'entrer en phase III. Les évaluations spécifiques du protocole des études avaient été revues par l'ECAC et les doses évaluées avaient été validées pour les deux études.

Délivrance par l'USPTO d'un nouveau brevet protégeant l'utilisation de lanifibranor dans de nombreuses maladies fibrotiques et étendant sa durée de protection aux États-Unis jusqu'en juin 2035

L'*United States Patent and Trademark Office* (« **USPTO** ») a délivré le 21 août 2018 un nouveau brevet protégeant jusqu'en juin 2035 l'utilisation thérapeutique de lanifibranor dans le traitement de différentes conditions fibrotiques dont notamment la NASH et la SSc.

Ce brevet renforce et étend la durée de la protection de lanifibranor qui était déjà établie aux États-Unis avec le brevet de molécule *New Chemical Entity* (« **NCE** »), lequel expirera en décembre 2031 (cette date d'expiration tient compte d'une éventuelle prolongation de cinq ans pour compenser les délais réglementaires nécessaires à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché).

Inclusion du premier patient dans l'étude de phase II avec lanifibranor pour le traitement de la NAFLD chez des patients atteints de diabète de type 2

A la suite de l'accord avec l'Université de Floride de réaliser aux Etats-Unis une étude de phase II avec lanifibranor visant le traitement de la NAFLD chez des patients atteints de diabète de type 2, celle-ci a bien débuté.

L'IND de l'étude a été accepté par la FDA en juin 2018 et le premier des 64 patients a été inclus au mois d'août 2018. Le recrutement des autres patients continue selon le calendrier envisagé et les premiers résultats sont attendus début 2020.

L'étude menée par le Dr Kenneth Cusi a pour objectif global de mesurer les améliorations métaboliques induites par lanifibranor, ainsi que ses effets sur la stéatose hépatique chez des patients atteints de diabète de type 2 et de NAFLD. Par ailleurs, cette étude examinera l'impact de lanifibranor sur la fibrose à l'aide des technologies d'imagerie et de biomarqueur les plus récentes.

Approbation par la FDA de la demande d'IND pour lanifibranor permettant le lancement du plan de développement clinique aux Etats-Unis

La Société a reçu le 24 août 2018 l'approbation de sa demande d'IND par la division gastroentérologie de la FDA pour lanifibranor afin de pouvoir réaliser une étude clinique évaluant le potentiel d'interaction médicamenteuse nécessaire à la poursuite du programme de développement.

Cette approbation marque une étape importante car elle permettra à Inventiva d'utiliser cette IND pour lancer d'autres études cliniques portant sur lanifibranor dans la NASH aux Etats-Unis.

Création de panNASH, groupe d'experts internationaux indépendants pour promouvoir la visibilité et compréhension de la NASH

Inventiva a annoncé la création de panNASH™, un groupe de travail sous forme de comité composé d'experts internationaux indépendants. Cette initiative, qui est soutenue par Inventiva, visera à jouer un rôle actif dans le développement et la diffusion de leur expertise NASH auprès de la communauté scientifique, des patients et des autres intervenants du système de santé. Ce comité regroupe des experts médicaux européens et américains venant des spécialités impliquées dans la NASH telles que l'hépatologie, la diabétologie et la cardiologie ainsi que des experts scientifiques reconnus attachés à une meilleure compréhension des mécanismes physiopathologiques de cette maladie. Les experts contribueront tout particulièrement à la connaissance des mécanismes pathologiques allant des désordres métaboliques à la fibrose et aux comorbidités, avec un focus sur le rôle modulateur des récepteurs PPARs (α, δ, γ).

► Odiparcil

Poursuite de l'étude de Phase IIa iMProveS avec odiparcil pour les patients atteints de MPS VI, ouverture de deux sites supplémentaires pour sécuriser le recrutement des patients

Deux sites sont ouverts en Europe et la première réunion du DSMB est prévue pour octobre 2018. Compte tenu du défi de recruter dans une maladie rare comme la MPS VI, la Société a décidé d'ajouter deux sites supplémentaires et de sécuriser la publication des résultats qui seront désormais communiqués au second semestre 2019 par rapport au premier semestre 2019 comme annoncé précédemment.

Evolution du plan de développement pour raccourcir le délai de mise sur le marché

En juillet 2018, la FDA a publié un projet de directives² concernant les données nécessaires pour démontrer l'efficacité de nouveaux médicaments destinés aux maladies rares à faible prévalence et à progression lente associées au dépôt de substrat et causées par des défauts enzymatiques uniques. Compte tenu du biomarqueur prometteur récemment développée par la Société permettant de mesurer les taux intracellulaires de GAG dans les leucocytes, le plan de développement est en cours de révision afin de discuter avec la FDA la possibilité de modifier les études prévues. Cette approche permettrait de raccourcir les temps de développement et de donner accès plus rapidement aux patients MPS VI à un nouveau traitement.

► Autres programmes de recherche

Présentation des derniers résultats du programme ROR γ ayant abouti à la découverte d'une nouvelle série de quinolinesulphonamides comme puissants agonistes inverses de ROR γ actifs par voie orale

A l'occasion de la 256^{ème} réunion nationale de l'American Chemical Society qui s'est tenue du 19 au 23 août 2018 au Boston Convention & Exhibition Center (BCEC) à Boston dans le Massachusetts, le Dr. Potin a présenté les résultats d'un criblage à haut débit de la chimiothèque de 248.000 molécules d'Inventiva à l'aide d'un test de transactivation par GAL4, qui a abouti à la découverte d'une nouvelle série de quinolinesulphonamides comme puissants agonistes inverses de ROR γ actifs par voie orale. Le Dr. Potin a alors détaillé la synthèse, les relations entre la structure et l'activité (RSA) et l'activité biologique de ces dérivés.

Partenariats avec AbbVie et Boehringer-Ingelheim

La collaboration d'Inventiva avec AbbVie a progressé avec la décision d'entrer en Phase I avec le candidat-médicament ABBV-157. Suite à cette décision et à l'identification d'un candidat « back-up » à ABBV-157, le travail d'Inventiva pour découvrir de nouveaux agonistes inverses de ROR disponibles par voie orale est maintenant accompli. La Société demeure éligible aux paiements d'étapes cliniques, réglementaires et commerciaux ainsi qu'aux redevances sur les agonistes inverses de ROR découverts au cours de la collaboration.

A la suite de l'exercice par Boehringer-Ingelheim de son option dans le cadre de sa collaboration avec la Société, débutée en mai 2016, et le versement d'un premier paiement d'étape de 2,5 millions d'euros, la collaboration est entrée en phase de criblage de molécules. Les premières molécules identifiées sont en cours d'optimisation par les équipes d'Inventiva et de Boehringer-Ingelheim.

Programme Yap-Tead

La preuve de concept Vivo a été réalisée avec la démonstration de l'activité anti-tumorale des inhibiteurs Yap-Tead, découverts par la Société, dans un modèle animal chez la souris xénotgreffe un modèle xénotgreffe chez la souris de tumeurs de patients (« PDX »), soit en monothérapie soit en combinaison avec les traitements de référence. Deux molécules ayant les caractéristiques requises pour initier les

² «Slowly Progressive, Low-Prevalence Rare Diseases with Substrate Deposition That Results from Single Enzyme Defects: Providing Evidence of Effectiveness for Replacement or Corrective Therapies Guidance for Industry », U.S. Department of Health and Human Services, Food and Drug Administration / Center for Drug Evaluation and Research (CDER) / Center for Biologics Evaluation and Research (CBER), Juillet 2018.

études toxicologiques nécessaires à la sélection du candidat clinique ont été identifiées et testées dans des premières études toxicologique à court-terme. En parallèle, des collaborations ont été mises en place avec deux équipes de recherche de l'Institut Curie et la société Xentech pour évaluer le potentiel des molécules d'Inventiva en monothérapie ou en combinaison avec le standard of care dans d'autres tumeurs dont la croissance est dépendante de la voie Hippo.

► **Informations diverses**

Notification de la modification du contrat d'option conclu par BVF Partners L.P.

La Société a été informée, par une lettre reçue le 21 août 2018, de la conclusion en date du 20 août 2018 d'un avenant au contrat conclu entre M. Broqua, M. Cren, co-fondateurs de la Société, et BVF Partners L.P. le 11 janvier 2017, portant sur des options d'achat à dénouement physique et ayant pour objet des actions de la Société.

La lettre susvisée précise que l'avenant a principalement modifié les stipulations du contrat relatives :

- à la période d'exercice des options d'achat, dont le terme initialement fixé au 16 février 2019 a été avancé au 17 septembre 2018 et prorogé pour une nouvelle période courant du 18 septembre 2018 jusqu'au 16 février 2020,
- au nombre d'actions objet des options d'achat durant la période d'exercice allant du 18 septembre 2018 jusqu'au 16 février 2020, qui passera de 1.764.705 actions à 1.250.000 actions, et au prix unitaire d'exercice des options d'achat durant ladite période qui augmentera de 8,5 € à 12 €

► **Prochaines étapes clés attendues concernant le portefeuille de produits**

Second semestre 2018 :

- Fin de l'étude de Phase IIb FASST avec lanifibranor dans la SSc
- Obtention de l'approbation de la FDA pour la désignation de MPS VI comme « *Maladie Pédiatrique Rare* »
- Lancement de la phase I avec ABBV-157, le nouveau candidat clinique antagoniste oral de ROR-gamma issu de la collaboration avec AbbVie

2019 :

- Résultats de l'étude de phase IIb FASST avec lanifibranor dans la SSc prévus début 2019
- Fin du recrutement de l'étude de Phase IIb NATIVE avec lanifibranor dans la NASH
- Résultats de l'étude de phase IIa iMPROVeS relative à odiparcil pour les patients atteints de MPS VI

► **Autres évènements**

Se référer à la note 2.5.4 - *Evénements postérieurs à la clôture* présentée en section 3.2 - *Comptes résumés semestriels* du présent Rapport Financier Semestriel.

1.3. Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés au chapitre 2 du Document de Référence 2017.

1.4. Analyse des résultats

1.4.1. Comparaison des comptes de résultats des premiers semestres 2018 et 2017

Le présent chapitre est consacré à la présentation des résultats et de la situation financière de la Société pour la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018 sur la base des comptes sociaux résumés semestriels 2018 établis en normes IFRS figurant à la section 3.2 *Comptes résumés semestriels* du présent Rapport Financier Semestriel.

<i>En milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017
Produit des activités ordinaires	1 301	2 658
Autres produits opérationnels courants	2 754	2 596
Frais de recherche	(15 926)	(13 242)
Marketing – Développement commercial	(107)	(238)
Frais généraux et administratifs	(3 056)	(2 668)
Résultat opérationnel courant	(15 035)	(10 893)
Autres produits opérationnels non courants	1 932	255
Autres charges opérationnelles non courantes	(3 073)	(704)
Résultat opérationnel	(16 175)	(11 343)
Produits financiers	56	243
Charges financières	(172)	(19)
Résultat financier	(116)	224
Produit (charge) d'impôt	22	1 337
Résultat Net	(16 269)	(9 781)

1.4.2. Chiffre d'affaires et autres revenus de l'activité

<i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017
Produits opérationnels		
Chiffre d'affaires	1 301	2 658
Produit des activités ordinaires	1 301	2 658
Subventions	10	521
Crédit d'impôt recherche	2 744	2 068
Autres	-	8
Autres produits opérationnels	2 754	2 596
Total produits opérationnels	4 055	5 254

1.4.2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 301 K€ pour le premier semestre 2018, contre 2 658 K€ pour le premier semestre 2017, soit une diminution de 1 357 K€ ou 51%. Cette variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- le *Master Research Services Agreement* (« **MRSA** ») signé avec AbbVie devant arriver à échéance le 27 août 2017 a été prorogé pour une année additionnelle. L'impact en terme de chiffre d'affaires pour Inventiva, se traduit par une diminution de 977 K€ entre les premiers semestres 2017 et 2018, les travaux additionnels ayant une étendue moins importante que ceux prévus par le MRSA.
- sur le premier semestre 2018, les revenus liés au contrat de partenariat signé avec la société Boehringer Ingelheim sont restés stables avec un niveau de facturation d'ETP (personnel Inventiva de R&D affecté aux travaux sur ce programme) équivalent. En revanche, au premier semestre 2017 subsistait le solde du paiement du démarrage de contrat (soit environ 180 K€ relatifs à 2017).

Les impacts liés à la première application de la norme IFRS 15 s'élèvent à 160 K€ sur le premier semestre 2018 et constituent uniquement une différence dans le rythme de comptabilisation du chiffre d'affaires. Les flux de trésorerie du premier semestre 2018 ainsi que le chiffre d'affaires total qui sera généré par le contrat restent inchangés (se référer à la note 2.2.3 *Impact de la première application de la norme IFRS 15* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels*).

1.4.2.2. Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels s'élèvent à 2 754 K€ pour le premier semestre 2018 et 2 596 K€ pour le premier semestre 2017, soit une augmentation de 158 K€ ou 6 %, qui s'explique principalement par :

- trois déclarations rectificatives relatives aux crédits impôt recherche (« **CIR** ») des exercices 2014, 2015 et 2017, pour un montant total de 671 K€
- trois des quatre subventions de l'Agence Nationale de la Recherche (« **ANR** ») et Eurostars octroyées à Inventiva ayant été justifiées au 31 décembre 2017 dernier et aucune nouvelle subvention ayant été demandée au cours du premier semestre 2018, le montant de la justification sur ce premier semestre 2018 met en évidence une diminution significative de l'ordre de 511 K€

1.4.3. Charges opérationnelles

Charges opérationnelles <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017
Frais de recherche	15 926	13 242
Marketing - Développement commercial	107	238
Frais généraux et administratifs	3 056	2 668
Total charges opérationnelles	19 090	16 147

Les charges opérationnelles s'établissent à 19 090 K€ pour le premier semestre 2018 contre 16 147 K€ pour le premier semestre 2017, soit une augmentation de 2 942 K€ ou 18%, en raison notamment d'une augmentation des frais de recherche.

1.4.3.1. Dépenses de recherche

Les dépenses de recherche se répartissent de la manière suivante :

Frais de recherche <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017
Consommables	1 111	1 090
Energie et fluides	269	264
Brevets et veille scientifique	213	228
Etudes	8 679	6 664
Maintenance	486	424
Honoraires	44	27
Systèmes d'informations	403	368
Charges de personnel	3 940	3 583
Amortissements et provisions	322	434
Autres frais de recherche	460	160
Total frais de recherche	15 926	13 242

Les frais de recherche s'élèvent à 15 926 K€ pour le premier semestre 2018 contre 13 242 K€ pour le premier semestre 2017, soit une augmentation de 2 684 K€ ou 20 %.

Cette variation s'explique principalement par la hausse de 2 015 K€ ou 30 % des dépenses d'études engagées dans les projets en phase de recherche et développement, notamment lanifibranor et odiparcil, tels que détaillés ci-dessous :

► Lanifibranor

Les dépenses d'étude engagées sur le projet lanifibranor ont augmenté de 981 K€ ou 20% par rapport au premier semestre 2017 pour atteindre 5 775 K€ sur le premier semestre 2018.

Inventiva conduit depuis 2013 le développement de lanifibranor, candidat médicament anti-fibrotique en phase IIb pour le traitement de la SSc et la NASH.

Dans la continuité de 2017, les dépenses au premier semestre 2018 relatives au projet lanifibranor se répartissent en deux principales catégories : les activités liées aux études cliniques et les activités de développement incluant le développement pharmaceutique, les études précliniques de pharmacologie et de toxicologie chez l'animal ainsi que les obligations réglementaires.

Les frais liés aux activités d'études cliniques ont notamment porté sur les développements suivants sur la période:

Traitement de la NASH :

- Suivi des patients de l'étude de Phase Ib NATIVE chez 225 patients atteints de la NASH avec deux doses différentes de lanifibranor.
- Poursuite du déploiement de l'étude clinique NATIVE dans 14 pays en Europe, au Canada et en Australie (31 sites concernés), pour laquelle le premier patient a été recruté en février 2017.
- Les coûts correspondent à l'ouverture progressive des sites et leur approvisionnement en unités de traitement, l'analyse des échantillons biologiques ainsi que le suivi des patients inclus dans l'étude et la continuité des activités réglementaires.

Traitement de la SSc :

- Poursuite de l'étude FASST de phase Ib qui concerne 10 pays européens et 47 centres cliniques pour une durée de 48 semaines et dont le dernier patient sera traité jusqu'en octobre 2018.
- Les principales lignes de dépenses sont affectées à la CRO clinique, aux analyses des échantillons biologiques et à la gestion des unités de traitement.

Par ailleurs, des frais ont également été engagés sur le premier semestre 2018 dans le cadre de l'initiation et de la préparation d'une *Investigator Initiated Trial* conduite par le Dr. Cusi et de quatre nouvelles études de phase I.

Les frais liés aux activités de développement du premier semestre 2018 concernent principalement :

- la poursuite du programme de toxicologie comprenant la finalisation de l'étude de reproxicité de segment III chez le rat ainsi que la poursuite des études de cancérogenèse chez le rat et la souris. Afin d'améliorer la connaissance des effets de lanifibranor et son mécanisme d'action, les études in vitro et chez l'animal réalisées par des collaborations avec des experts reconnus dans les indications thérapeutiques ont continué tout au long du semestre ;
- le développement pharmaceutique consistant principalement à l'optimisation de la formulation des comprimés et la fabrication de lots pilotes ;
- les activités réglementaires liées aux différents programmes. Les dépenses concernent principalement :
 - des collaborations avec des experts cliniciens, réglementaires, statisticiens, en qualité, scientifiques et d'opérations cliniques, permettant à Inventiva d'assurer la réalisation des essais en cours avec la qualité requise
 - la préparation de documents pour soumission des essais cliniques aux Etats-Unis et en Europe, et
 - la mise en place d'un contrat de pharmacovigilance.

► **Odiparcil**

Les dépenses d'études engagées sur le projet odiparcil ont augmenté de 49% pour atteindre 1 881 K€ sur le premier semestre 2018, ce qui représente une augmentation de 619 K€ par rapport au premier semestre 2017.

Au cours de ce premier semestre 2018, les frais d'études engagés sont notamment liés :

- aux activités de conduite des essais cliniques de l'étude de phase IIa iMProveS, débutées au cours du second semestre 2017, représentant environ un tiers des dépenses totales engagées sur le projet. Les coûts encourus concernent principalement la réalisation des essais, les nouvelles

demandes d'essais cliniques pour deux nouveaux pays ainsi que la préparation de l'approvisionnement clinique pour les potentielles études à venir ;

- aux activités de préparation de l'essai clinique pédiatrique dans la MPS VI représentant environ 26% des dépenses totales engagées sur le projet. Les coûts de préparation encourus concernent principalement l'achèvement de la production d'odiparcil, le développement d'une préparation pharmaceutique destinée à l'enfant ainsi que des frais de conseils liés à la préparation de la documentation réglementaire ; et
- aux activités de développement préclinique représentant environ 39% des dépenses totales engagées sur le projet. Le développement préclinique est constitué des activités toxicologiques, pharmacologiques, CMC et pharmacocinétiques. Des frais liés aux obligations réglementaires (soumission du plan d'investigation pédiatrique et réunion pré-IND avec la FDA) et de conseils ont également été encourus sur la période.

► YAP-TEAD

Dans une moindre mesure, la hausse des dépenses d'études s'explique également par l'augmentation des frais de recherche sur le projet YAP-TEAD, qui augmentent de 124 K€ soit 28% par rapport au premier semestre 2017 pour atteindre un montant de 563 K€ pour le premier semestre 2018.

Les frais d'études engagés au premier semestre 2018 sont notamment liés :

- à la poursuite de la phase « *hit to lead* » et l'obtention de composés ayant une activité dans la bande des 100nM à la fois en transactivation et prolifération cellulaire ;
- à l'augmentation du panel de lignées cellulaires YAP-TEAD dépendantes dans le mésothéliome, le cancer NSL et d'autres cancers ;
- au lancement de l'évaluation *in vitro* des composés identifiés ; et
- à l'évaluation de nouveaux composés dans des modèles de xénogreffes, seuls ou en combinaison avec des traitements standards.

Par ailleurs, la hausse des frais de recherche provient également de la hausse des frais de personnel de 357 K€ soit 10%, qui s'explique par la poursuite du renforcement de l'équipe développement, ainsi que de la hausse des autres charges opérationnelles de 300 K€ due principalement à une augmentation des frais de communication et de participation à des congrès (se référer également à la note 2.4.2 *Charges opérationnelles* de la section 3.2 *Comptes résumés semestriels* du présent Rapport Financier Semestriel).

1.4.3.2. Dépenses de *marketing* et de développement commercial

Les frais de *marketing* et de développement commercial se répartissent de la manière suivante :

Marketing – Développement commercial <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017
Honoraires	-	21
Système d'information	5	-
Charges de personnel	97	206
Autres charges opérationnelles	5	10
Total dépenses de <i>marketing</i> et de développement commercial	107	238

Les frais de *marketing* et de développement commercial s'élèvent à 107 K€ pour le premier semestre 2018 contre 238 K€ pour le premier semestre 2017, soit une diminution de 131 K€ ou 55 %. Cette diminution s'explique principalement par l'interruption de l'activité de prestation de sous-traitance sur 2017 induisant une diminution des charges de personnel sur le *marketing*.

1.4.3.3. Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se répartissent de la manière suivante :

Frais généraux et administratifs <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017
Honoraires	759	641
Systèmes d'informations	29	30
Charges support (dont taxes)	314	299
Charges de personnel	1 139	1 003
Amortissements et provisions	94	119
Autres frais généraux et administratifs	721	576
Total frais généraux et administratifs	3 056	2 668

Les frais généraux et administratifs s'élèvent à 3 056 K€ pour le premier semestre 2018, contre 2 668 K€ pour le premier semestre 2017, soit une augmentation de 388 K€, ou 15 %. Cette variation s'explique principalement par :

- la hausse des coûts de conseils essentiellement dans le domaine juridique, de conseil stratégique et de communication financière externe ; et
- la mise en place de deux nouveaux plans d'AGA sur le premier semestre 2018 augmentant les charges de personnel par rapport au premier semestre 2017.

1.4.4. Résultat opérationnel non courant

Les produits et charges composant le résultat non courant sont présentés ci-dessous :

Résultat opérationnel non courant <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017
Autres produits opérationnels non courants	1 932	255
Autres charges opérationnelles non courantes	(3 073)	(704)
Résultat opérationnel non courant	(1 140)	(449)

Sur le premier semestre 2018, les autres charges et produits opérationnels non courants sont liés au contrôle fiscal des exercices 2013, 2014 et 2015 et plus particulièrement au volet Taxe sur les salaires (se référer à la note 2.3.10 *Provisions* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels*). Ainsi, suite à la réception de l'avis de mise en recouvrement (« AMR »), les éléments suivants ont été comptabilisés :

- Une charge à payer pour un montant de 1 932 K€ correspondant à la somme demandée sur AMR.
- Un produit à recevoir pour un montant de 1 932 K€, somme à recevoir de la part du Groupe Abbott conformément aux termes de l'*Additional Agreement* modifiant l'APA.
- Une provision pour 1 140 K€ couvrant le risque fiscal relatif à la Taxe sur les salaires des exercices 2016 et 2017 (qui n'ont pas fait l'objet d'un contrôle par l'administration fiscale).

Sur le premier semestre 2017, les autres produits opérationnels non courants étaient principalement composés de plus-values de cessions dont 228 K€ relatifs à la vente d'un actif immobilier (se référer à la note 2.1.2 *Faits marquants* de la section 4.6.2 *Comptes IFRS de l'exercice 2017* du Document de Référence 2017).

Les autres charges opérationnelles non courantes étaient principalement constituées des coûts de transaction relatifs à l'introduction en bourse de la Société au mois de février 2017. Ces coûts n'étant pas directement attribuable à l'augmentation de capital, ils ont été comptabilisés en charge sur le premier semestre 2017 pour un montant de 668 K€.

Sur le premier semestre 2018, les coûts relatifs à l'augmentation de capital du 17 avril 2018 sont présentés en déduction de la prime d'émission pour un montant de 3 079 K€.

1.4.5. Résultat financier

Les produits et charges composant le résultat financier sont présentés ci-dessous :

Résultat financier <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017
Revenus des équivalents de trésorerie	44	156
Gains de change	11	23
Autres produits financiers	1	54
Produits d'actualisation	-	9
Total produits financiers	56	243
Charges d'intérêts financiers	(2)	(3)
Pertes sur équivalents de trésorerie	(63)	-
Pertes de change	(17)	(11)
Autres charges financières	(85)	(5)
Charges d'actualisation	(6)	-
Total charges financières	(172)	(19)
Résultat financier	(116)	224
Résultat financier hors impact de l'accord conclu avec Abbott ^(a)	(116)	231

^(a) APA décrit au paragraphe 4.1.2. du Document de Référence 2017

Le résultat financier s'élève à (116) K€ pour le premier semestre 2018, contre 224 K€ pour le premier semestre 2017, soit une diminution de 340 K€. Cette diminution du résultat financier s'explique principalement par la diminution des équivalents de trésorerie due à une fragilisation conjoncturelle des marchés obligataires qui entraînent une diminution du résultat financier de 260 K€ : sur le premier semestre 2018, les équivalents de trésorerie génèrent une perte nette de 19 K€ à laquelle s'ajoute une dépréciation de 85 K€, soit une charge totale de 104 K€, en comparaison avec des revenus d'un montant de 156 K€ sur le premier semestre 2017.

1.4.6. Impôts sur les sociétés

En application de la norme IAS 34, la charge d'impôt sur le résultat au titre de chaque période intermédiaire est ajustée sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen pondéré attendu pour la totalité de l'exercice.

Sur le premier semestre 2017, le taux d'impôt effectif s'élevait à 12,03% en comparaison avec un taux d'imposition théorique à 33,33%.

Sur le premier semestre 2018, la Société est en pertes fiscales, aucun impôt courant n'est donc comptabilisé.

Le produit d'impôt de la période correspond principalement à la variation des impôts différés relatifs à la provision pour indemnités de retraite (se référer à la note 2.3.9 *Impôts différés* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels du présent rapport*).

1.4.7. Résultat net

La perte nette s'élève à (16 269) K€ pour le premier semestre 2018 contre (9 781) K€ pour le premier semestre 2017, soit une perte additionnelle de 6 488 K€

1.5. Analyse du bilan

Le tableau suivant présente les principaux postes du bilan au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017.

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Immobilisations incorporelles	1 652	1 806
Immobilisations corporelles	4 400	4 516
Impôts différés actifs	266	253
Autres actifs non courants	442	572
Actif non courant	6 760	7 147
Stocks	516	473
Clients et comptes rattachés	2	64
Créances d'impôt	7 276	4 464
Autres créances et comptes de régularisation	5 268	3 168
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75 972	59 051
Actif courant	89 035	67 220
Total actif	95 794	74 367
Capitaux propres	78 392	64 009
Dettes financières à long terme	147	220
Impôts différés passifs	0	-
Provisions – part long terme	358	477
Provisions pour retraites	934	866
Passifs sur contrat – part long terme	2 001	-
Passif non courant	3 440	1 563
Dettes financières à court terme	149	262
Provisions - part court terme	1 140	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 230	5 382
Passif sur contrat – part court terme	605	-
Autres dettes et comptes de régularisation	4 837	3 151
Passif courant	13 962	8 795
Total passif et capitaux propres	95 794	74 367

1.5.1. Actif non courant

Actif non courant <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Immobilisations incorporelles	1 652	1 806
Immobilisations corporelles	4 400	4 516
Impôts différés actifs	266	253
Autres actifs non courants	442	572
Actif non courant	6 760	7 147

L'actif non courant s'élève à 6 760 K€ au 30 juin 2018 contre 7 147 K€ au 31 décembre 2017, soit une diminution de 387 K€ ou 5 %.

Cette variation provient principalement de :

- la diminution de la valeur nette des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 270 K€ due principalement à l'amortissement annuel des immobilisations (se référer à la note 2.3.1 *Immobilisations incorporelles* et 2.3.2 *Immobilisations corporelles* du présent Rapport Financier Semestriel) ;
- la diminution des autres actifs non courants suite à la levée du nantissement d'un montant de 135 K€ lié à l'emprunt contracté de 178 K€ auprès de CIC-Lyonnaise de Banque en mai 2015.

1.5.2. Actif courant

Actif courant <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Stocks	516	473
Clients et comptes rattachés	2	64
Créances d'impôt	7 276	4 464
Autres créances	5 268	3 168
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75 972	59 051
Actif courant	89 035	67 220

Au sein de l'actif courant, le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est composé des éléments suivants :

Trésorerie nette <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
OPCVM et certificats de dépôt	3 986	5 046
Autres équivalents de trésorerie	57 532	36 277
Liquidités	14 454	17 728
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75 972	59 051
Découverts bancaires	(4)	(3)
Trésorerie nette	75 968	59 048

L'actif courant s'élève à 89 035 K€ au 30 juin 2018 contre 67 220 K€ au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 21 814 K€ ou 32 %.

Cette variation provient principalement de l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 16 921 K€ soit 29 %, qui s'explique notamment par :

- l'augmentation de capital réalisée en avril 2018 pour un produit net de 32,5 M€;
- partiellement compensée par la consommation de trésorerie générée par l'activité courante de la Société et représentant entre 2 et 3 M€ par mois sur le premier semestre 2018.

Dans une moindre mesure, l'augmentation de l'actif courant s'explique également par :

- l'augmentation des créances d'impôt de 2 812 K€ principalement liée au provisionnement du CIR relatif au premier semestre 2018 alors que le paiement du CIR relatif à l'exercice 2017 n'a pas encore été reçu ; et
- l'augmentation des autres créances de 2 100 K€ principalement due à la comptabilisation d'un produit à recevoir de la part du groupe Abbott d'un montant de 1 932 K€ suite au contrôle fiscal des exercices 2013, 2014 et 2015 (se référer à la note 2.3.10 *Provisions* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels* du présent document).

1.5.3. Capitaux propres

Capitaux propres <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017⁽¹⁾
Capital	223	164
Primes d'émission	77 460	44 992
Résultat	(16 269)	(17 229)
Réserves	16 978	36 082
Total Capitaux propres	78 391	64 009

⁽¹⁾ hors IFRS 15, se référer à la note 2.2.3 de la section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels*.

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 78 391 K€ au 30 juin 2018 contre 64 009 K€ au 31 décembre 2017, soit une amélioration de 14 382 K€ ou 22 %. Cette variation provient principalement

de l'augmentation de capital réalisée par la Société pour un montant de 35 497 K€ de l'exercice des BSPCE attribués aux salariés de la Société pour un montant de 108 K€ partiellement compensés par les pertes générées sur le premier semestre 2018.

Les mouvements de capitaux propres intervenus sur la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018 sont décrits de manière détaillée en section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels* du présent Rapport Financier Semestriel.

1.5.4. Passif non courant

Passif non courant <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Dettes financières à long terme	147	220
Impôts différés passifs	-	-
Provisions - part long terme	358	477
Provisions pour retraites	934	866
Passifs sur contrats – part long terme	2 001	-
Passif non courant	3 440	1 563

Le passif non courant s'élève à 3 440 K€ au 30 juin 2018 contre 1 563 K€ au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 1 877 K€.

Cette variation s'explique principalement par les passifs sur contrats - part long terme, issus de la première application de la norme IFRS 15 pour un montant de 2 001 K€. L'ensemble des impacts induits par la première application de la norme IFRS 15 sont détaillés en note 2.2.3 *Impact de la première application de la norme IFRS 15* en section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels* du présent Rapport Financier Semestriel.

1.5.5. Passif courant

Passif courant <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Dettes financières à court terme	149	262
Provisions - part court terme	1 140	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 230	5 382
Passifs sur contrats – part court terme ⁽¹⁾	605	-
Autres dettes	4 837	3 151
Passif courant	13 962	8 795

⁽¹⁾ se référer à la note 2.2.3 *Impact de la première application de la norme IFRS 15* en section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels* du présent Rapport Financier Semestriel.

Le passif courant de la Société s'élève à 13 962 K€ au 30 juin 2018 contre 8 795 K€ au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 5 168 K€ ou 59 %.

Cette évolution s'explique principalement par :

- l'augmentation des dettes fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de 1 848 K€ en lien avec l'augmentation des frais engagés dans les programmes de recherche et développement ;
- l'augmentation des autres dettes suite à l'enregistrement de la somme réclamée par l'Administration fiscale au titre du contrôle fiscal des exercices 2013, 2014 et 2015 relatif à la Taxe sur les salaires, pour un montant de 1 932 K€;
- la constatation d'une provision couvrant le risque fiscal relatif à la Taxe sur les salaires au titre des exercices clos 2016 et 2017, pour un montant de 1 140 K€

2. Trésorerie et Capitaux

Le présent chapitre est consacré à la présentation des informations concernant les capitaux propres, les liquidités et les sources de financement de la Société pour le semestre clos le 30 juin 2018 et l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2.1. Trésorerie

Au 30 juin 2018, le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève à 75 972 K€ contre 59 051 K€ au 31 décembre 2017.

Le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 30 juin 2018 comprend le produit net de l'opération d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, intervenue le 17 avril 2018, pour un montant de 35 497 K€ par émission de 5 572 500 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 6,37 euros. Le montant levé devrait permettre à la Société de financer ses activités sur la base des programmes déjà engagés jusqu'à mi-2020.

Au 30 juin 2018 comme au 31 décembre 2017, les disponibilités et valeurs mobilières de placement détenues par la Société étaient essentiellement placées dans des OPCVM monétaires et des comptes à terme mobilisables rapidement en cas de besoin de liquidités.

Ces disponibilités et valeurs mobilières de placement servent à financer les activités de la Société, et notamment ses frais de R&D.

Après déduction des dettes financières, la Société est en situation de trésorerie nette positive. Les emprunts sont présentés en section 2.1.2 *Financement par emprunt bancaire* ci-après.

Analyse de l'endettement financier <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(75 972)	(59 051)
Passif financier courant	149	147
Endettement financier courant (A)	149	147
Passif financier non courant	147	335
Endettement financier non courant (B)	147	335
Endettement financier (A) + (B)	296	482
Endettement financier net	(75 676)	(58 569)

L'augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie est principalement liée à l'augmentation de capital réalisée en avril 2018, telle que présentée en note 2.3.6. *Trésorerie et équivalents de trésorerie* de la section 3.2 *Comptes résumés semestriels* du présent Rapport Financier Semestriel.

A l'exception des comptes à terme nantis comptabilisés dans les actifs financiers non courants pour un montant total de 100 K€ au 30 juin 2018, la Société n'est confrontée à aucune restriction quant à la disponibilité de sa trésorerie.

2.1.1. Apports en capital

Au 30 juin 2018, le capital social de la Société s'élevait à 222 572,77 euros, en augmentation de 58 128 euros comparativement au 31 décembre 2017. Cette augmentation est liée à :

- l'émission de 5 572 500 actions ordinaires nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société du 17 avril 2018 (se référer à la note 2.3.7 *Capitaux propres* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels* du présent Rapport Financier Semestriel), pour un montant nominal de 55 725 euros majoré d'une prime d'émission de 35 441 100,
- l'exercice de BSPCE par les salariés de la Société sur la période du 5 au 20 janvier 2018, donnant lieu à l'émission de 180 300 actions ordinaires nouvelles, soit montant nominal de 1 803 euros majoré d'une prime d'émission de 106 384 euros, et
- l'acquisition d'AGA par les salariés de la Société le 19 avril 2018, donnant lieu à l'émission de 60 000 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation du capital de 600 euros.

Les augmentations de capital de la Société ont été la principale source de financement de la Société sur le premier semestre 2018.

Dans le cadre de son augmentation de capital, la Société a porté le montant total de l'offre à 35,5 millions d'euros. Les coûts de transaction liés à cette opération se sont élevés à 3,1 millions d'euros présentés en totalité en déduction de la prime d'émission. Le montant net levé de 32,4 millions d'euros a été reçu le 17 avril 2018.

Net de l'ensemble des frais d'émissions et incluant les montants levés au titre de l'exercice des BSPCE, la Société a donc reçu un montant net de 32,5 millions d'euros sur le premier semestre 2018 reflété dans les flux de trésorerie liés aux opérations de financement de la période.

2.1.2. Financement par emprunt bancaire

Analyse de l'endettement financier <i>en milliers d'euros</i>	Emprunt CA 2015	Emprunt CIC 2015	Emprunt SG 2015	Autres⁽¹⁾	Total
Dettes 31 décembre 2017	135	88	141	118	482
+ encaissements	-	-	-	-	-
- Remboursements	29	18	25	118	190
Dettes 30 juin 2018	106	70	116	0	292

⁽¹⁾ La Société a reçu en février 2016 une avance remboursable de la COFACE d'un montant de 115 K€, sous la forme d'un contrat d'assurance prospection pour son développement à l'étranger.

Les dettes financières totales s'élèvent à 292 K€ au 30 juin 2018 contre 482 K€ au 31 décembre 2017. La Société n'a souscrit aucun nouvel emprunt bancaire au cours du premier semestre 2018.

La Société a conclu trois emprunts distincts auprès des établissements de crédit Crédit Agricole, CIC – Lyonnaise de banque et Société Générale, tels que décrits en section 4.4.3 *Financement par emprunt bancaire* Document de Référence 2017

A l'exception du nantissement lié à l'emprunt souscrit auprès de la Société Générale, ces emprunts ne contiennent aucun engagement financier de la Société (se référer à la note 2.5.2 *Engagements hors bilan* en Section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels* du présent document).

L'échéancier de la dette financière au 30 juin 2018 est le suivant :

30 juin 2018 <i>en milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Entre un et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires	145	147	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	4	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	-	-	-	-
Total dettes financières	149	147	-	-

2.1.3. Financement par le CIR

Les impacts du CIR sur les états financiers de la Société sont décrits à la section 4.1.3 *Crédit d'Impôt Recherche* du document de référence 2017.

Grâce à son statut de PME européenne, la Société obtient le versement du CIR durant l'exercice suivant son attribution. En conséquence, le flux de trésorerie relatif au CIR sur un exercice correspond au montant du CIR calculé sur les dépenses éligibles supportées pendant l'exercice précédent

L'évolution du CIR sur les périodes closes au 30 juin 2018 et au 30 juin 2017 est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017
Impact résultat du CIR	2 744	2 068
Impact trésorerie du CIR	-	-

Le CIR n'a aucun impact de trésorerie sur les premiers semestres 2018 et 2017, car le paiement du CIR est reçu par la Société au cours du deuxième semestre de l'exercice suivant l'exercice de comptabilisation en résultat.

Au 30 juin 2018, l'impact résultat du CIR comprend 2 072 K€ relatifs au CIR du premier semestre 2018 ainsi que 671 K€ relatifs à des rectifications des CIR 2014, 2015 et 2017.

2.1.4. Autres sources de financement

Les impacts de l'APA décrit en section 4.1.2 *Accord conclu avec Abbott* du Document de Référence 2017 sur la trésorerie et sur le résultat du premier semestre 2018 et du premier semestre 2017 sont les suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017
Impacts résultat		
Désactualisation du Produit à recevoir	-	9
Impôts différés passifs	-	2 379
Total des impacts résultat	-	2 388
Impacts trésorerie		
Encaissements différés	-	6 185
Total des impacts trésorerie	-	6 185

Au 31 décembre 2017, Abbott a procédé au versement d'un montant cumulé de 104,4 K€ (avant décaissement de 8,4 M€ pour acquisition de l'activité au 27 août 2012) correspondant aux termes de l'APA, soit 100 % du versement exceptionnel initial et des versements trimestriels complémentaires.

Aucun versement additionnel n'a donc été reçu depuis la clôture annuelle du dernier exercice.

2.2. Analyse des flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie de la Société pour les périodes closes au 30 juin 2018 et 30 juin 2017:

Flux de trésorerie <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(15 283)	(11 740)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(135)	6 294
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	32 339	44 997
Variation de la trésorerie	16 921	39 551

Au cours des premiers semestres 2017 et 2018, les principaux besoins de financement de la Société ont été les suivants :

- Financement des activités, y compris du besoin en fonds de roulement: les flux nets de trésorerie consommés par l'activité s'élèvent respectivement à 15,3 millions d'euros et 11,7 millions d'euros pour les premiers semestres 2018 et 2017. Ils sont principalement dûs aux frais de recherche et développement, qui s'élèvent à 15,9 millions d'euros et 13,2 millions d'euros pour

les exercices 2018 et 2017 respectivement, et dans une moindre mesure à la baisse du chiffre d'affaires.

- Financement des investissements : les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprenant principalement du matériel de recherche et dans une moindre mesure des aménagements s'élèvent respectivement 0,3 million d'euros et 0,2 million d'euros, pour les premiers semestres 2018 et 2017 respectivement.
- Remboursements d'emprunt : les flux de trésorerie liés aux remboursements d'emprunt bancaires et aux concours bancaires courants, nets des flux d'émission, s'élèvent à 187 K€ pour le premier semestre 2018 contre 74 K€ pour le premier semestre 2017.

La Société a bénéficié principalement des sources de financement suivantes :

- 32,5 millions d'euros sur le premier semestre 2018 principalement lié à une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires nouvelles, décrite en notes 2.1.2 *Faits marquants du premier semestre 2018* et 2.3.7 *Capitaux propres* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels* du présent Rapport Financier Semestriel ;
- 45,1 millions d'euros sur le premier semestre 2017 liés aux augmentations de capital et principalement à l'introduction en bourse ; et
- 6,2 millions d'euros sur le premier semestre 2017 liés aux versements trimestriels de l'APA arrivés à leur terme en avril 2017.

2.2.1. Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

<i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017
Résultat Net	(16 269)	(9 781)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions	1 657	574
Impôts différés et impôts courants	(2 834)	(3 476)
Plus-values / moins-values de cession	-	(236)
Coût de l'endettement financier net	3	3
Effet d'actualisation de l'emprunt net de charge de désactualisation.	-	0
Effet d'actualisation du produit à recevoir lié au regroupement d'entreprises du 27 août 2012	-	(9)
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	503	178
Impact résultat IFRS 15	160	-
Marge brute d'autofinancement	(16 781)	(12 748)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Créances	(2 028)	2 090
Dettes d'exploitation et diverses	3 969	(501)
Stocks	(43)	(29)
Impôt reçu (versé)	-	0
Intérêts financiers versés	(2)	(3)
Autres	(397)	(549)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(15 283)	(11 740)

La consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles s'élève à 15 283 K€ au premier semestre 2018 contre 11 740 K€ au premier semestre 2017, soit une augmentation de 3 543 K€ ou 30%.

Cette hausse de besoin de trésorerie s'explique principalement par la baisse de la marge brute d'autofinancement sur le premier semestre 2018 de 4 033 K€ qui s'explique par la hausse des charges opérationnelles de 2 942 K€ en lien avec l'augmentation des dépenses de recherche et développement ainsi que par la diminution des produits des activités ordinaires de 1 357 K€ entre le premier semestre 2018 et le premier semestre 2017.

Cette diminution est partiellement compensée par l'amélioration du besoin en fonds de roulement lié à l'activité de 490 K€ principalement due à la variation nette des créances et dettes d'exploitation pour un montant de 352 K€.

2.2.2. Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les principaux flux de trésorerie liés aux activités d'investissement sur les périodes présentées sont les suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(265)	(157)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	265
Variation des dettes sur immobilisations	-	0
Encaissement lié à l'APA	-	6 185
Variation nette des autres actifs financiers non courants	129	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(135)	6 294

Au premier semestre 2018, le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement est négatif et s'élève à (135) K€ Il concerne essentiellement :

- des décaissements liés aux investissements aux immobilisations corporelles, particulièrement aux matériaux de recherche pour un montant de 121 K€
- un encaissement lié à la levée du nantissement auprès du CIC-Lyonnaise de Banque.

La diminution de 6 529 K€s'explique principalement par l'arrêt de versement prévus dans l'APA en avril 2017. Aucun versement n'a donc eu lieu sur le premier semestre 2018.

2.2.3. Flux de trésorerie liés aux activités de financement

<i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017
Augmentation de capital	32 526	45 056
Emission d'emprunts	-	0
Remboursement d'emprunts	(187)	(74)
Autres variations	-	15
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	32 339	44 997

Au premier semestre 2018, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à 32 339 K€ Cette ressource de trésorerie provient principalement de l'augmentation de capital par émission de 5 572 500 actions ordinaires nouvelles qui a permis une levée de fonds de 35,6 millions d'euros (se référer à la note 2.1.2 *Faits marquants du premier semestre 2018* de la section 3 *Etats financiers semestriels* du présent Rapport Financier Semestriel). Net de l'ensemble des frais d'émissions et incluant les montants levés au titre de l'exercice des BSPCE, la Société a reçu un montant net de 32,5 millions d'euros.

2.3. Sources de financement attendues

La trésorerie nette et équivalents s'élève à 75 972 K€ au 30 juin 2018. Après déduction des emprunts bancaires la trésorerie nette s'élève à 75 676 K€

La Société a prévu les sources de financement suivantes pour son activité à venir :

- les versements trimestriels et paiement d'étape prévus dans le cadre de l'Accord BI (se référer à la section 1.3.3 *Partenariat de recherche, de découverte et de licence avec Boehringer Ingelheim* du Document de Référence 2017) ;
- le versement par AbbVie d'honoraires de base en contrepartie de prestations de service de la Société dont les spécifications doivent être arrêtées dans des demandes de prestation *ad hoc*, en application du partenariat AbbVie prolongé jusqu'au 27 août 2018 dont certaines dispositions subsistent (se référer à la section 1.3.2 *Partenariat de recherche avec AbbVie* du Document de Référence 2017)
- les versements de CIR ;
- le financement des investissements par le recours à des emprunts bancaires pour un montant marginal ;
- les contrats de mise à disposition conclus en 2015 et 2016 décrits en note 2.5.2 *engagements hors bilan* des *Comptes sociaux résumés semestriels* présentés en 3.2 du présent Rapport Financier Semestriel.

La trésorerie nette au 30 juin 2018, qui constitue la principale source de financement de la Société, et les entrées de trésorerie attendues de son activité, devraient permettre à la Société de financer ses activités sur la base des programmes déjà engagés jusqu'à mi-2020.

3. Etats financiers semestriels

3.1. Rapport du Commissaire aux Comptes

Inventiva S.A.

Siège social : 50, rue de Dijon - 21121 Daix

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle 2018

Période du 1er janvier au 30 juin 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes sociaux résumés semestriels de la société Inventiva S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes sociaux résumés semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes sociaux résumés semestriels avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2.3 de l'annexe « Impact de la première application de la norme IFRS 15 » et sur la note 2.2.4 de l'annexe « Impact de la première application de la norme IFRS 9 » qui exposent respectivement les changements de méthode comptables relatifs à la première application, depuis le 1er janvier 2018, des normes IFRS 15 et IFRS 9.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes sociaux résumés semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes sociaux résumés semestriels.

Paris La Défense, le 25 septembre 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Cédric Adens
Associé

3.2. Comptes sociaux résumés semestriels

1. États financiers

1.1. Bilan

<i>en euros</i>	<i>Notes</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Immobilisations incorporelles	2.3.1	1 651 741	1 806 087
Immobilisations corporelles	2.3.2	4 400 207	4 516 171
Impôts différés actifs	2.3.9	265 540	252 683
Autres actifs non courants	2.3.3	442 053	571 954
Actif non courant		6 759 541	7 146 895
Stocks	2.3.4	516 402	473 129
Clients et comptes rattachés	2.3.5	2 230	64 223
Créances d'impôt	2.3.5	7 275 686	4 463 539
Autres créances	2.3.5	5 268 100	3 167 992
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.3.6	75 972 106	59 051 220
Actif courant		89 034 525	67 220 103
Total actif		95 794 065	74 366 998
Capitaux propres	2.3.7	78 391 579	64 008 899
Dettes financières à long terme	2.3.8	147 087	219 933
Impôts différés passifs	2.3.9	-	-
Provisions - part long terme	2.3.10	358 076	477 494
Provisions pour retraites	2.3.11	934 031	865 994
Passif sur contrats – part long terme	2.2.3	2 000 920	-
Passif non courant		3 440 114	1 563 420
Dettes financières à court terme	2.3.8	149 401	262 133
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.3.12	7 229 748	5 381 691
Provisions - part court terme	2.3.10	1 140 333	
Passifs sur contrats – part court terme	2.2.3	605 470	-
Autres dettes	2.3.13	4 837 420	3 150 855
Passif courant		13 962 373	8 794 679
Total passif et capitaux propres		95 794 065	74 366 998

1.2. Compte de résultat

<i>en euros</i>	<i>Notes</i>	Semestre clos le	
		30 juin 2018	30 juin 2017
Produit des activités ordinaires	2.4.1	1 301 032	2 658 227
Autres produits opérationnels courants	2.4.1	2 753 799	2 595 781
Frais de recherche	2.4.2	(15 926 458)	(13 241 781)
Marketing – Développement commercial	2.4.2	(107 358)	(237 749)
Frais généraux et administratifs	2.4.2	(3 055 923)	(2 667 718)
Résultat opérationnel courant		(15 034 907)	(10 893 239)
Autres produits opérationnels non courants	2.3.10	1 932 437	255 000
Autres charges opérationnelles non courantes	2.3.10	(3 072 770)	(704 463)
Résultat opérationnel		(16 175 240)	(11 342 702)
Produits financiers	2.4.3	56 320	242 731
Charges financières	2.4.3	(172 430)	(18 697)
Résultat financier		(116 110)	224 034
Produit (charge) d'impôt	2.4.5	22 158	1 337 219
Résultat Net		(16 269 193)	(9 781 449)
Résultat net par action :			
- de base	2.3.7	(0,86)	(0,67)
- dilué	2.3.7	(0,86)	(0,67)

1.3. Etat du résultat global

<i>en euros</i>	Semestre clos le	
	30 juin 2018	30 juin 2017
Résultat Net	(16 269 193)	(9 781 449)
Eléments recyclables en résultat	-	1 755
Variation de juste valeur	-	2 633
Effet d'impôt sur les éléments recyclables en résultat	-	(878)
Eléments non recyclables en résultat	23 918	(24 118)
Ecart actuariels sur engagements de retraite (IAS 19)	33 219	(33 497)
Effet d'impôt sur les éléments non recyclables en résultat	(9 301)	9 379
Résultat global	(16 245 275)	(9 803 812)

1.4. Tableau de variation des capitaux propres

<i>en euros</i>	Capital	Primes d'émission	Résultat	Réserves	Capitaux propres
31 décembre 2017	164 445	44 991 815	(17 229 085)	36 081 725	64 008 899
Retraitement d'ouverture IFRS 15 ⁽²⁾	-	-	(2 446 814)	-	(2 446 814)
1^{er} janvier 2018	164 445	44 991 815	(19 675 899)	36 081 725	61 562 085
Emission d'actions ordinaires	55 725	35 441 100	-	-	35 496 825
Coûts de transaction	-	(3 079 174)	-	-	(3 079 174)
Affectation du résultat N-1	-	-	19 675 899	(19 675 899)	-
Résultat de la période	-	-	(16 269 193)	-	(16 269 193)
Exercice BSA BSPCE et AGA	2 403	106 384	-	(600)	108 187
Prime de souscription des BSA (Plan 2017)	-	-	-	-	-
Ecart actuariels nets d'impôt différé	-	-	-	23 918	23 918
Charge IFRS 2	-	-	-	502 516	502 516
Variation de juste valeur nette d'impôt différé	-	-	-	-	-
Titres d'autocontrôle ⁽¹⁾	-	-	-	46 414	46 414
30 juin 2018	222 573	77 460 125	(16 269 193)	16 978 074	78 391 579

⁽¹⁾ Le solde des titres d'autocontrôle au 30 juin 2018 s'élève à 250 431 euros contre 296 845 euros au 31 décembre 2017, soit une diminution de 46 414 euros.

⁽²⁾ Se référer à la note 2.2.3 Impact de la première application de la norme IFRS 15.

<i>en euros</i>	Capital	Primes d'émission	Résultat	Réserves	Capitaux propres
1^{er} janvier 2017	100 300	-	(7 045 045)	42 667 436	35 722 690
Emission d'actions ordinaires	57 066	48 448 839	-	-	48 505 905
Coûts de transaction	-	(3 884 458)	-	-	(3 884 458)
Affectation du résultat N-1	-	-	7 045 045	(7 045 045)	-
Résultat de la période	-	-	(9 781 449)	-	(9 781 449)
Exercice BSA BSPCE	7 079	427 434	-	-	434 513
Ecart actuariels nets d'impôt différé	-	-	-	(24 118)	(24 118)
Charge IFRS 2	-	-	-	177 685	177 685
Variation de juste valeur nette d'impôt différé	-	-	-	1 755	1 755
Titres d'autocontrôle	-	-	-	(105 466)	(105 466)
30 juin 2017	164 445	44 991 815	(9 781 449)	35 672 247	71 047 057

1.5. Tableau des flux de trésorerie

en euros

	30 Juin 2018	30 Juin 2017
Résultat Net	(16 269 193)	(9 781 449)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions	1 657 047	573 686
Impôts différés et impôts courants	(2 834 305)	(3 475 769)
Plus-values / moins-values de cession	-	(235 947)
Coût de l'endettement financier net	3 045	2 874
Effet d'actualisation du produit à recevoir lié au regroupement d'entreprises du 27 août 2012 ^(a)	-	(9 423)
Charge IFRS 2	502 517	177 685
Retraitement IFRS 15	159 577	-
Marge brute d'autofinancement	(16 781 312)	(12 748 344)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
Créances	(2 028 124)	2 089 740
Dettes d'exploitation et diverses	3 969 271	(500 994)
Stocks	(43 273)	(28 900)
Impôt versé (reçu)	-	-
Intérêts financiers versés	(2 005)	(2 874)
Autres	(397 408)	(548 585)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(15 282 851)	(11 739 957)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(264 565)	(156 622)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	265 100
Encaissement différé lié au regroupement d'entreprises du 27 août 2012 ^(a)	-	6 185 200
Variation nette des autres actifs financiers non courants	129 082	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(135 483)	6 293 678
Augmentation de capital	32 525 838	45 055 960
Remboursement d'emprunts	(186 618)	(74 123)
Autres variations	-	15 044
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	32 339 220	44 996 880
(Diminution)/ Augmentation de la trésorerie	16 920 886	39 550 601
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	59 051 220	24 867 573
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	75 972 106	64 418 174

^(a) Les impacts du regroupement d'entreprises sur le tableau de flux de trésorerie sont présentés en 2.2.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.

2. Annexe aux états financiers

2.1. Informations relatives à la Société

2.1.1. Informations relatives à la Société

Inventiva est une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments agissant sur les récepteurs nucléaires, les facteurs de transcription et la modulation épigénétique. Inventiva ouvre de nouvelles voies thérapeutiques innovantes dans le domaine des maladies fibrotiques, de l'oncologie et des maladies orphelines pour lesquels le besoin médical est important.

Son produit phare, lanifibranor, est un candidat médicament qui dispose d'un mécanisme d'action unique passant par l'activation de l'ensemble des PPAR (récepteurs activés par les proliférateurs de peroxyosomes) alpha, gamma et delta qui jouent un rôle fondamental dans le contrôle du processus fibrotique. Son action anti-fibrotique permet notamment de cibler deux indications à fort besoin médical : la NASH, une pathologie sévère du foie en fort développement et qui touche déjà aux États-Unis plus de 30 millions de personnes, et la sclérodémie systémique, une maladie dont le taux de mortalité est très élevé et sans aucun traitement approuvé à ce jour.

Inventiva développe en parallèle un second programme clinique avec odiparcil, un candidat médicament pour le traitement de trois formes de mucopolysaccharidoses (MPS I ou syndromes de Hurler/Scheie, MPS II ou syndrome de Hunter et MPS VI ou syndrome de Maroteaux-Lamy) ainsi qu'un portefeuille de projets dans le domaine de l'oncologie.

Inventiva s'est entourée de partenaires de renom dans le secteur de la recherche tels que l'Institut Curie et deux partenariats stratégiques ont également été mis en place avec AbbVie et Boehringer Ingelheim.

Inventiva bénéficie d'installations de R&D de pointe achetées au groupe pharmaceutique international Abbott regroupant, près de Dijon, une chimiothèque de plus de 240 000 molécules et des plateformes en biologie, chimie, ADME et pharmacologie.

Inventiva a obtenu le statut de Jeune Entreprise Innovante valable jusqu'à la fin de l'exercice 2018 et est agréée « CIR » (Crédit d'Impôt Recherche) par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (M.E.N.E.S.R.).

Inventiva est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris depuis février 2017.

2.1.2. Faits marquants du premier semestre 2018

Les faits marquants relatifs aux périodes présentées sont les suivants :

Augmentation de capital

Le 17 avril 2018, Inventiva a procédé avec succès à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires.

Les termes définitifs de cette augmentation de capital arrêtés lors du Conseil d'Administration du 12 mars 2018 ont fixé l'émission de 5 572 500 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 6,37 euros (0,01 euros de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 6,36 euros par action), permettant à la Société de lever 32,4 millions d'euros (produit net des coûts de transaction).

Le règlement-livraison des actions nouvelles pour un montant brut de 35 496 825 euros ainsi que leur admission aux négociations sur Euronext Paris a eu lieu le 17 avril 2018.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, la Société a supporté sur le premier semestre 2018 des coûts de transaction à hauteur de 3 079 174 euros comprenant la rémunération des intermédiaires financiers ainsi que les frais juridiques et administratifs. L'ensemble de ces coûts a été présenté en déduction de la prime d'émission en capitaux propres.

Cette augmentation de capital permettra à Inventiva de financer ses activités sur la base des programmes déjà engagés jusqu'à mi-2020, notamment :

- 16 millions d'euros environ, pour assurer la poursuite du développement clinique de lanifibranor en particulier pour mener les travaux préparatoires (i) de la phase III dans le traitement de la NASH ainsi que (ii) pour les futurs développements cliniques dans le traitement de la SSc ;
- 12 millions d'euros environ, pour assurer la poursuite du développement clinique d'odiparcil en particulier (i) pour le lancement de la phase Ib chez les enfants souffrant de la MPS VI ; (ii) pour assurer le développement du « package » clinique dans les MPS I, II, IVa et VII ainsi que (iii) pour mener les travaux préparatoires de la phase III dans le traitement des MPS I, II, IVa, VI et VII ; et
- 3,5 millions d'euros environ, pour assurer la poursuite du développement des différents programmes de recherche en cours.

Nouveaux plans d'attribution d'actions gratuites (« AGA »)

Le 26 janvier 2018, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de l'attribution de deux plans d'émissions d'actions gratuites à certains salariés de la Société :

- 10 000 actions gratuites (les « **AGA 2018-1** ») ; et
- 65 700 actions gratuites (les « **AGA 2018-2** »).

Les plans ont les mêmes caractéristiques que ceux attribués par le Conseil d'administration du 18 Avril 2017 :

- une période d'acquisition d'un an pour les AGA 2018-1 ;
- une période d'acquisition de 2 ans pour les AGA 2018-2 ;
- une période de conservation d'un an ;
- une condition de présence ; et
- aucune condition de performance.

Ainsi, la juste valeur des AGA d'Inventiva correspond au cours de l'action Inventiva, diminué d'une décote d'inessibilité. A la date d'attribution, la juste valeur des AGA 2018-1 et des AGA 2018-2 est estimée à 5,54€

Les mouvements d'AGA ainsi que les impacts comptables liés aux paiements fondés sur les actions sont décrits en note 2.3.7 *Capitaux Propres*.

Contrôle fiscal

Les conclusions du contrôle fiscal portant sur la période 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015 ont été reçues par la Société. Inventiva contestant ces conclusions, des discussions avec l'administration fiscale ont eu lieu au cours du premier semestre 2018 et continuent à la date du présent document.

La description des contrôles et de leur incidence sur les comptes est disponible en note 2.3.10 *Provisions*.

2.2. Principes et méthodes comptables

2.2.1. Base de préparation des états financiers

La Société, qui ne dispose ni de filiale, ni de participation, a établi au titre du premier semestre 2018, des comptes sociaux conformes aux normes IFRS telles qu'approuvées dans l'Union Européenne et qui sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018.

Les comptes sociaux semestriels établis selon le référentiel comptable IFRS couvrent la période de six mois qui s'est achevée au 30 juin 2018. Ils ont été approuvés par le Conseil d'Administration de la Société en date du 25 septembre 2018.

Les comptes sociaux semestriels établis selon le référentiel comptable IFRS ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives. Les notes de l'annexe ne comportent donc pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lues conjointement avec les comptes sociaux de la Société établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2.2.2. Référentiel IFRS appliqué

Les méthodes comptables appliquées par la Société dans les comptes sociaux semestriels établis selon le référentiel comptable IFRS sont identiques à celles utilisées dans les comptes sociaux établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice 2017 à l'exception des dispositions spécifiques pour l'établissement de comptes intermédiaires et des impacts relatifs à l'application des nouvelles normes d'application obligatoire explicités en note 2.2.3 *Impact de la première application de la norme IFRS 15* et 2.2.4. *Impact de la première application de la norme IFRS 9*.

Les normes, amendements aux normes existantes, et les interprétations adoptées par l'Union Européenne et qui sont entrés en vigueur au 1er janvier 2018 ne trouvent pas à s'appliquer ou n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes au 30 juin 2018.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB d'application obligatoire depuis le 1er janvier 2018

- IFRS 9 « Instruments financiers » remplace IAS 39 « Instruments financiers et évaluation » concernant le classement et l'évaluation des instruments financiers. IFRS 9 distingue 3 catégories pour les actifs financiers : les actifs évalués au coût amorti, les actifs à la juste valeur par OCI et les actifs à la juste valeur par P&L. Le classement dépend du business model de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif financier. Concernant les passifs financiers, la norme reste très proche d'IAS 39, sauf qu'elle impose de reconnaître tout changement de risque de crédit propre en OCI pour les passifs financiers évalués à la juste valeur par P&L.
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients », qui remplace notamment les normes IAS 18 « Produit des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » à compter du 1^{er} janvier 2018, définit à nouveau les concepts de reconnaissance du revenu. IFRS 15 développe une méthodologie en cinq étapes pour permettre la comptabilisation du revenu qui sont les suivantes :
 - Identification du (des) contrat(s) avec un client ;

- Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Affectation du prix de la transaction aux différentes obligations de performance ;
- Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB d'application obligatoire postérieurement au 30 juin 2018 et appliqués par anticipation par la Société

Aucune norme, amendement ou interprétation n'a été appliquée par anticipation au 30 juin 2018.

Normes, amendements et interprétations significatifs publiés par l'IASB mais non encore applicables

- IFRS 16 « Contrats de location », qui remplace la norme IAS 17 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019, définit les principes de reconnaissance et d'évaluation, ainsi que les informations à présenter en Annexe liés aux contrats de location, pour le bailleur et le preneur. IFRS 16 supprime la classification d'un contrat de location en contrat de location simple, ou contrat de location financement, et introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location. L'application de cette norme conduit le preneur à comptabiliser un actif et un passif au bilan, et à constater la dépréciation de l'actif séparément de l'intérêt de la dette au compte de résultat, pour chaque contrat de location. Deux exemptions sont néanmoins possibles pour les contrats de courte durée (inférieure à 12 mois) et les contrats de faible valeur. Au 30 juin 2018, les contrats de location de la Société sont limités aux actifs suivants : une cuve, quelques photocopieurs et deux voitures. L'évaluation approfondie des impacts de cette norme est en cours.

2.2.3. Impact de la première application de la norme IFRS 15

► Principes généraux

Inventiva applique depuis le 1^{er} janvier 2018 la norme IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* ». Pour la première application, la Société a utilisé l'approche rétrospective modifiée. En conséquence, l'information comparative n'est pas retraitée et l'impact cumulé de la première application est présenté comme un ajustement sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018.

Afin de déterminer l'impact de l'application d'IFRS 15, la Société a procédé à une analyse détaillée de ses principaux contrats conclus avec des clients et de leurs traitements comptables conformément aux critères de reconnaissance du chiffre d'affaires d'IFRS 15. Cet exercice a amené l'identification d'un principal impact sur les comptes de la Société lié au rythme de comptabilisation de chiffre d'affaires des éléments suivants :

- les paiements reçus suite à l'atteinte de jalons techniques (*milestones*) étaient comptabilisés immédiatement en chiffre d'affaires au moment de leur obtention en application d'IAS 18. Ils sont comptabilisés en fonction du niveau d'avancement du projet dès lors que leur obtention devient hautement probable en application d'IFRS 15.

Le chiffre d'affaires total généré par les contrats ainsi que les flux de trésorerie liés resteront inchangés, seul le rythme de comptabilisation du revenu au cours de la période contractuelle sera modifié.

► **Impacts chiffrés sur les états financiers de la Société**

Les impacts sur le bilan de la Société au 1^{er} janvier 2018 sont présentés ci-dessous :

1er janvier 2018			
<i>en euros</i>	Publié	Impact IFRS 15	IFRS 15 inclus
Capitaux propres	64 008 899	(2 446 814)	61 562 085
Passif	10 358 099	2 446 814	12 804 913
Passif non courant	1 563 420	2 293 127	3 856 647
Passifs sur contrats – part long terme	-	2 293 127	2 293 127
Passif courant	8 794 679	153 687	8 948 366
Passifs sur contrats – part court terme	-	153 687	153 687

La comparaison requise par la norme IFRS 15 entre les états financiers de la période en cours (premier semestre 2018) reportés en application d'IFRS 15 et ceux qu'ils auraient été si l'entité avait continué à appliquer IAS 18, est présentée dans le tableau ci-dessous :

30 juin 2018			
<i>en euros</i>	IAS 18	Impact IFRS 15	IFRS 15
Produit des activités ordinaires	1 460 609	(159 577)	1 301 032
Résultat opérationnel courant	(14 875 330)	(159 577)	(15 034 907)
Résultat opérationnel	(16 015 663)	(159 577)	(16 175 240)
Résultat Net	(16 109 616)	(159 577)	(16 269 193)

30 juin 2018			
<i>en euros</i>	IAS 18	Impact IFRS 15	IFRS 15 inclus
Capitaux propres	80 997 969	(2 606 390)	78 391 579
Passif	14 796 097	2 606 390	17 402 487
Passif non courant	1 439 194	2 000 920	3 440 114
Passifs sur contrats – part long terme	-	2 000 920	2 000 920
Passif courant	13 356 903	605 470	13 962 373
Passifs sur contrats – part court terme	-	605 470	605 470

Ces impacts s'expliquent par les éléments détaillés en *Principes généraux* ci-dessus.

► **Traitements comptables des principaux contrats conclus avec des clients**

Traitement comptable du partenariat de recherche, de découverte et de licence conclu avec Boehringer Ingelheim (se référer à la note 1.3.3 du Document de Référence 2017)

Selon les termes de ce partenariat, Inventiva et Boehringer Ingelheim conduisent un programme de recherche conjoint dont la durée initiale est de 72 mois ce qui porte le terme au 2 mai 2022. Boehringer Ingelheim sera ensuite le seul responsable des phases suivantes de développement et de commercialisation.

Ce contrat s'analyse comme un contrat de prestation de service de recherche et développement ayant pour objet la délivrance d'une licence relative à de nouvelles molécules thérapeutiques découvertes dans le cadre de ce programme de recherche conjointe.

La Société identifie donc une unique obligation de performance satisfaite au fur et à mesure de sa réalisation mesurée sur la base du nombre de chercheurs consacrés au projet.

En contrepartie de sa participation au programme de recherche conjoint, Inventiva recevra :

- un paiement initial lors de la signature de la collaboration ;
- une subvention de recherche basée sur un nombre défini de chercheurs consacrés au projet (le « *Research funding* »), versée trimestriellement ;
- des paiements d'étape en fonction de l'avancement du programme de recherche et développement ou de l'atteinte d'étapes règlementaires et commerciales ; et
- des redevances sur les ventes des produits issus du partenariat réalisées lors de la phase de commercialisation.

Les paiements d'étape, considérés comme des paiements variables, seront inclus dans le prix de transaction dès que leur obtention deviendra hautement probable ce qui conduira à une révision à la hausse du prix du contrat et à un ajustement cumulatif du revenu dans le compte de résultat. Cela se traduit par un « étalement » du chiffre d'affaire généré en fonction des efforts restant à fournir par la Société.

Les redevances basées sur les ventes seront reconnues au fur et à mesure qu'elles deviendront exigibles, *i.e.* lorsque les ventes seront réalisées.

Traitement comptable du contrat de prestation de services conclu avec Enyo Pharma (se référer à la note 1.3.7 du Document de Référence 2017)

Ce contrat de prestation de services entre la Société et Enyo Pharma a pour objet la mise en place par Inventiva d'un criblage virtuel d'une chimiothèque de molécules. Dans ce cadre, les termes du contrat mettent en avant deux principales phases :

- Phase 1 de préparation, développement et conservation d'une bibliothèque de composés achevée depuis le second semestre 2017.
- Phase 2 de développement des molécules ayant un fort potentiel pour devenir des médicaments. L'exécution de cette phase a été confirmée par Enyo Pharma au cours du quatrième trimestre 2017 et a débuté le 1^{er} avril 2018 pour une durée d'un an en contrepartie d'une rémunération forfaitaire de 1 430 K€

La phase 2 étant conditionnée au succès de la phase 1, elle est analysée comme une obligation de performance distincte satisfaite au fur et à mesure de sa réalisation, le chiffre d'affaire sera donc comptabilisé à l'avancement sur la base des temps passés par les chercheurs et scientifiques.

Traitement comptable du partenariat de recherche avec Abbvie (*se référer à la note 1.3.2 du Document de Référence 2017*)

Le contrat de services de recherches conclu avec Abbvie en août 2012 devant arriver à échéance le 27 août 2017, il a été prorogé pour une durée d'un an afin de permettre la conduite de travaux supplémentaires notamment dans le projet RORγ, en contrepartie d'un supplément de prix de 900 K€ reflétant le prix de vente séparé des services additionnels promis.

Cet amendement au contrat initial est considéré comme une nouvelle obligation de performance au sens d'IFRS 15, satisfaite au fur et à mesure des temps passés par les chercheurs et scientifiques pour réalisation des travaux de recherche et développement.

► **Impacts sur les principes et méthodes comptables de la Société**

Les principes comptables relatifs à la reconnaissance du revenu décrits dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été amendés et sont appliqués par la Société à compter du 1^{er} janvier 2018. La note 2.2.20 *Produit des activités ordinaires* après mise à jour est présentée ci-dessous :

Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* » d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018.

A ce jour, le chiffre d'affaires d'Inventiva correspond essentiellement aux revenus générés par les accords de licence et les projets de R&D conclus avec les sociétés pharmaceutiques AbbVie et Boehringer Ingelheim.

Accords de collaboration et licences

Ces contrats s'analysent comme des contrats de service de recherche et développement ayant pour objet la délivrance d'une licence relative aux découvertes faites dans le cadre du contrat. Les licences ne sont donc pas considérées comme des obligations de performance distinctes, l'utilité de celle-ci étant avérée qu'après obtention de résultats probants tels que la découverte de nouvelles molécules.

L'obligation de performance contenue dans ces contrats est considérée comme étant satisfaites au fur et à mesure que les efforts (coûts, temps passés) sont rendus de la part de la Société.

En contrepartie des efforts fournis, la Société reçoit des paiements fixes, tels que des paiements forfaitaires, et des paiements variables, telles que les paiements reçus suite à l'atteinte de jalons techniques (*milestones*) ou des redevances sur les ventes des futurs produits.

Les paiements fixes rémunérant les frais de R&D, essentiellement constitués de refacturation de masse salariale, sont comptabilisés à l'avancement mesuré en utilisant une méthode basée sur les jalons interne (les coûts ou les heures).

Les paiements d'étape obtenus suite à l'atteinte de jalons spécifiques (résultats scientifiques, approbations réglementaires ou commercialisation) sont considérés comme des paiements variables et sont inclus dans le prix de transaction dès que leur obtention devient hautement probable ce qui conduit

à une révision à la hausse du prix du contrat et à un ajustement cumulatif du revenu dans le compte de résultat.

Les produits résultant des redevances découlent, selon les termes contractuels, du droit d'Inventiva à percevoir un pourcentage des ventes de produits réalisées par ses contreparties suite à la délivrance d'une licence. Celles-ci seront reconnues au fur et à mesure qu'elles deviendront exigibles, *i.e.* lorsque les ventes seront réalisées.

2.2.4. Impact de la première application de la norme IFRS 9

► Principes généraux

Inventiva applique la norme IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2018.

Actifs financiers

La norme IFRS 9 entraîne pour les actifs financiers non dérivés un changement de dénomination des sous-catégories d'actifs financiers sans toutefois modifier les principes de valorisation de ces actifs qui restent évalués soit à la juste valeur, soit au coût amorti.

Les modèles de valorisation utilisés par Inventiva restent inchangés.

Passifs financiers

Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne modifie pas les modalités de comptabilisation des passifs financiers détenus par Inventiva.

Inventiva ne détient aucun instruments financiers dérivés ou de couverture.

Par conséquent, l'application de la norme IFRS 9 n'a pas d'impact comptable sur les comptes de la Société, seule la modification de dénomination des catégories d'actifs financiers a entraîné un ajustement de la note 2.3.14 *Actifs et passifs financiers*.

► Impacts sur les principes et méthodes comptables de la Société

Les principes comptables relatifs aux actifs financiers présentés dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été amendés. La note 2.2.7 *Actifs disponible à la vente* est supprimée et la note 2.2.11. *Clients et autres débiteurs* après mise à jour est présentée ci-dessous :

Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées pour le montant facturé aux clients. Les pertes de valeur sur les créances clients sont estimées selon la méthode des pertes attendues afin de tenir compte d'éventuels défauts de paiement tout au long de la durée de détention des créances clients.

2.2.5. Recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction de la Société l'exercice d'un jugement, la réalisation d'estimations et la formulation d'hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de l'établissement des comptes sociaux semestriels établis selon le référentiel comptable IFRS, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables de la Société et les principales estimations sont identiques à ceux et celles décrits dans les états financiers établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice clos au 31 décembre 2017, à l'exception des impacts liés à l'application de la nouvelle norme IFRS 15 (se référer à la note 2.2.3 *Impact de la première application de la norme IFRS 15*).

2.2.6. Facteurs de risques financiers

Les facteurs de risques financiers sont les mêmes que ceux décrits dans les comptes sociaux établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2.2.7. Estimation à la juste valeur

La méthode d'évaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur s'articule autour des trois niveaux suivants :

- Niveau 1 : Cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers de la Société évalués à la juste valeur au 30 juin 2018 :

Au 30 juin 2018 - en euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs			
<i>Actifs financiers évalués à la Juste valeur par le compte de résultat</i>			
OPCVM Monétaires	3 985 931	-	-
<i>Actifs disponibles à la vente</i>			
OPCVM Monétaires	-	-	-
Total Actifs	3 985 931	-	-
Passifs	-	-	-
Total Passifs	-	-	-

Les OPCVM présentés dans la catégorie juste valeur par le compte de résultat sont tous classés en Trésorerie et équivalent de trésorerie.

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées au cours du premier semestre 2018.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers de la Société évalués à la juste valeur au 31 décembre 2017 :

Au 31 décembre 2017 - <i>en euros</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs			
<i>Actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat</i>			
OPCVM Monétaires	5 045 522	-	-
<i>Actifs disponibles à la vente</i>			
OPCVM Monétaires	-	-	-
Total Actifs	5 045 522	-	-
Passifs	-	-	-
Total Passifs	-	-	-

2.2.8. Particularités propres à l'établissement des états financiers intermédiaires

Saisonnalité

Les activités de la Société ne présentent pas de variation saisonnière significative.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée au titre de chaque période intermédiaire sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen pondéré attendu pour la totalité de l'exercice.

Les montants à payer au titre de l'impôt sur le résultat d'une période intermédiaire peuvent devoir être ajustés lors d'une période intermédiaire ultérieure du même exercice si l'estimation relative au taux d'impôt annuel change.

2.3. Notes relatives au bilan

2.3.1. Immobilisations incorporelles

<i>en euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Valeur brute	3 568 927	3 539 507
Amortissements et dépréciations	(1 917 186)	(1 733 420)
Immobilisations incorporelles	1 651 741	1 806 087

Les variations de la période correspondent essentiellement aux dotations aux amortissements, pour 183 766 euros, et aux acquisitions pour 29 420 euros.

En l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'a été appliqué sur les immobilisations incorporelles.

2.3.2. Immobilisations corporelles

<i>en euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Valeur brute	9 171 913	8 936 768
Amortissements et dépréciations	(4 771 706)	(4 420 596)
Immobilisations corporelles	4 400 207	4 516 171

Les variations de la période correspondent notamment aux dotations aux amortissements pour 351 110 euros, et aux acquisitions pour 302 115 euros, principalement liées à des installations techniques, matériel et outillage industriel.

En l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'a été appliqué sur les immobilisations corporelles.

2.3.3. Autres actifs non courants

<i>en euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Comptes à terme non courants	100 770	238 620
Créance <i>carry back</i>	333 333	333 333
Dépôt de garantie	7 950	-
Autres actifs non courants	442 053	571 953

Les comptes à terme non courants correspondent à un compte à terme à taux progressif d'un montant de 100 770 euros nanti au profit de la Société Générale de manière concomitante à l'emprunt de 254 000 euros souscrit en juillet 2015.

La diminution de 137 850 euros s'explique par la levée du nantissement d'un compte à terme de 135 000 euros mis en place, au profit du CIC-Lyonnaise de banque, lors de la conclusion de l'emprunt de 178 000 euros en mai 2015.

La créance *carry back* correspond à la créance d'impôt liée au report arrière des déficits de la Société comptabilisée au 31 décembre 2017 et remboursable à l'issue d'une période de cinq ans lorsque celle-ci n'a pas été utilisée dans ce délai pour le paiement de l'impôt sur les sociétés.

2.3.4. Stocks

<i>en euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Stocks laboratoire	516 402	473 129
Stocks	516 402	473 129

2.3.5. Clients et autres débiteurs

Clients

Le solde des créances clients à la clôture se décompose comme suit :

<i>en euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Jusqu'à 3 mois	2 230	64 223
3 à 6 mois	-	-
6 à 12 mois	-	-
Au-delà de 12 mois	-	-
Créances clients	2 230	64 223

Les créances clients sont pour la majorité relatives à des revenus de partenariats de recherche et des prestations de services. Le délai moyen de paiement est de 30 jours.

La variation du poste provient principalement de la diminution des créances relatives au partenariat avec Abbvie. En effet, les prestations réalisées suite à l'extension du contrat fin 2017 sont moins importantes que celles effectuées dans le cadre du MRSA initial, le programme préclinique arrivant progressivement à son terme.

Autres actifs courants

<i>en euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Crédit Impôt Recherche (CIR)	7 064 422	4 320 920
Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	202 106	140 766
Impôt sur les bénéfices (IS)	-	-
Autres	9 158	1 853
Créances d'impôt sur les bénéfices	7 275 686	4 463 539
Charges constatées d'avance	799 577	836 001
Etat, taxes sur le chiffres d'affaires	1 492 370	1 072 078
Autres créances	2 976 152	1 259 913
Autres créances et comptes de régularisation	5 268 099	3 167 992
Autres actifs courants	-	-
Autres actifs courants	12 543 785	7 631 531

L'augmentation des autres actifs courants de 4 912 254 euros s'explique, dans la majorité par l'augmentation des créances d'impôts sur les bénéfices pour un montant de 2 812 147 euros ainsi que par l'augmentation des autres créances pour un montant de 1 716 239 euros.

La variation des créances d'impôt sur les bénéfices s'explique principalement par :

- la provision du Crédit Impôt Recherche au titre du premier semestre 2018 pour un montant de 2 072 321 euros, alors que le versement du CIR au titre de l'exercice 2017 n'a pas été versé ; et
- les provisions relatives aux rectificatives des CIR 2014, 2015 et 2017 pour un montant total de 671 181 euros.

L'augmentation des autres créances de 1 716 239 euros est principalement due à la comptabilisation d'un produit à recevoir de la part du groupe Abbott d'un montant de 1 932 437 euros suite au contrôle fiscal des exercices 2013, 2014 et 2015 (se référer à la note 2.3.10 *Provisions* de la présente section)

Les créances « Etat, taxes sur le chiffre d'affaires » sont relatives à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement du crédit de TVA demandée.

Les charges constatées d'avance comprennent majoritairement des frais de maintenance informatique et du matériel de recherche, des frais d'annuité de brevets et des cotisations d'assurance afférents au second semestre 2018.

2.3.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>en euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
OPCVM et certificats de dépôt	3 985 931	5 045 522
Autres équivalents de trésorerie	57 532 133	36 277 248
Liquidités	14 454 043	17 728 450
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75 972 106	59 051 220
Découverts bancaires	(4 151)	(3 111)
Trésorerie nette	75 967 955	59 048 109

L'augmentation du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie provient principalement de l'augmentation de capital décrite en note 2.1.2 *Faits marquants du premier semestre 2018* de la présente section.

2.3.7. Capitaux propres

Capital émis

Au 30 juin 2018, le capital social s'élève à 222 572,77 euros, contre 164 444,77 euros au 31 décembre 2017.

Au 1er janvier 2018, le capital était divisé en 16 444 477 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 euro.

Dans la période du 5 au 20 janvier 2018, les salariés de la Société ont pu exercer un certain nombre de BSPCE et 180 300 actions nouvelles ont été émises en conséquence. A la fin du mois de janvier 2018, le nombre d'actions en circulation a donc augmenté de 180 300 unités, portant le nombre total à 16 624 777 actions et le capital social à 166 247,77 euros. Cette augmentation de capital a été constatée par le Président-Directeur Général le 14 mars 2018.

Lors d'une première séance en date du 12 avril 2018, le Conseil d'Administration a décidé, en vertu des délégations de compétence conférées par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires en date du 20 mai 2017 aux termes de sa quinzième résolution (relative notamment à l'émission d'actions nouvelles sans droit préférentiel de souscription), le principe d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription et réservée à une catégorie de personnes, par émission d'un nombre maximum de 8 000 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, représentant un montant nominal maximum de 80 000 euros.

Aux termes d'une seconde séance en date du 12 avril 2018, le Conseil d'Administration de la Société a arrêté les termes définitifs de l'augmentation de capital pour un montant nominal de 55 725 euros par émission de 5 572 500 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 6,37 euros (valeur nominale de 0,01 euro chacune majorée d'une prime d'émission de 6,36 euros par action), soit une augmentation de capital totale de 35 496 825 euros, incluant une prime d'émission de 35 441 100 euros (avant imputation des frais d'augmentation de capital).

En conséquence le capital social est ainsi porté, à compter du 17 avril 2018 de 166 247,77 euros à 221 972,77 euros. Les actions nouvelles étant complètement assimilées aux actions ordinaires anciennes le nombre d'actions libérées est ainsi porté à compter du 17 avril 2018 à 22 197 277.

Le 19 avril 2018, les salariés de la Société ont acquis définitivement un certain nombre d'AGA et 60 000 actions nouvelles ont été émises en conséquence portant le nombre total d'actions à 22 257 277 et le capital social à 222 572,77 euros.

Au 30 juin 2018, le capital social est composé de 22 257 277 actions.

Contrat de liquidité

Depuis le 22 février 2017, suite à son entrée sur le marché règlement d'Euronext Paris, Inventiva a conclu un contrat de liquidité d'une durée de 3 ans avec le prestataire de service d'investissement (« **PSI** ») Oddo BHF (anciennement Oddo & Cie).

Le 19 janvier 2018, la Société a signé un nouveau contrat de liquidité avec la société Kepler Cheuvreux en remplacement du précédent contrat de liquidité conclu avec Oddo BHF, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction. Dans le cadre de ce contrat, le PSI effectue, sans ingérence d'Inventiva, des achats et ventes d'actions propres de la Société afin de garantir leur liquidité sur le marché.

Au 30 juin 2018, les actions propres acquises par Inventiva via ses PSI, ainsi que les gains et pertes résultants des opérations d'achat, de vente, d'émission ou d'annulation de titres pendant le premier semestre 2018 sont présentés en déduction des capitaux propres. En conséquence, ces opérations n'ont aucun impact sur le résultat de la Société.

Options de souscription d'actions

Les paiements fondés sur des actions concernent :

- des Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (« **BSPCE** ») attribués aux salariés de la Société ; et
- des Bons de Souscription d'Actions (« **BSA** ») attribués à un prestataire de la Société et à des membres du Conseil d'Administration.

Caractéristiques des plans de BSA et BSPCE

Aucun nouveau plan n'ayant été attribué depuis le 31 décembre 2017, l'ensemble des plans en cours sur le premier semestre 2018 sont décrits en note 2.4.8 *Capitaux propres* de la section 4.6 *Comptes IFRS* du Document de Référence 2017.

Mouvements des BSA et BSPCE

Type	Date d'octroi	Prix d'exercice	En cours au 31 décembre 2017	Créé	Exercé	Perdu	En cours au 30 juin 2018	Nombre d'actions potentiel
BSPCE Plan 2015	28/05/2015	0,67	59 000	-	(31 900)	-	27 100	27 100
BSPCE Plan 2013	25/12/2013	0,59	157 500	-	(148 400)	-	9 100	9 100
BSA Plan 2017	29/05/2017	0,53	195 000	-	-	-	195 000	195 000
			411 500	-	(180 300)	-	231 200	231 200

Au 30 juin 2018, les BSPCE sont au nombre de 36 200 et les BSA sont au nombre de 195 000. La parité est de 1 BSPCE pour 1 action et de 1 BSA pour 1 action.

La charge des paiements fondés sur des actions relatives aux options de souscription d'actions s'est élevée à 133 194 euros sur le premier semestre 2018 contre 36 679 euros sur le premier semestre 2017

Attribution d'actions gratuites**Caractéristiques des plans d'AGA**

Au 1^{er} janvier 2018, deux plans d'émissions d'actions gratuites étaient en cours : les plans AGA 2017-1 et AGA 2017-2 décrits en note 2.4.8 *Capitaux propres* de la section 4.6 *Comptes IFRS* du Document De Référence 2017.

Le 26 janvier 2018, deux nouveaux plans d'émissions d'actions gratuites ont été mis en place au profit de certains salariés: les plans AGA 2018-1 et AGA 2018-2 décrits en note 2.1.2 *Faits marquants du premier semestre 2018* de la présente section.

Mouvements des AGA

Type	Date d'octroi	Cours de référence	En cours au 31 décembre 2017	Créé	Exercé	Perdu	En cours au 30 juin 2018	Nombre d'actions potentiel
AGA Plan 2017 - 1	18/04/2017	7,35	79 900	-	-	-	79 900	79 900
AGA Plan 2017 - 2	18/04/2017	7,35	60 000	-	(60 000)	-	0	-
AGA Plan 2018 - 1	26/01/2018	5,76	0	10 000	-	-	10 000	10 000
AGA Plan 2018 - 2	26/01/2018	5,76	0	65 700	-	-	65 700	65 700
			139 900	75 700	(60 000)	-	155 600	155 600

Au 30 juin 2018, les AGA sont au nombre de 155 600.

Les AGA 2017-1 sont exerçables sous condition de présence à partir du 18 avril 2019 et au plus tard le 18 avril 2020. Les AGA 2018 – 1 sont exerçables sous condition de présence à partir du 26 janvier 2019 et au plus tard le 26 janvier 2020. Les AGA 2018 – 2 sont exerçables sous condition de présence à partir du 26 janvier 2020 et au plus tard le 26 janvier 2021.

La charge des paiements fondés sur des actions s'est élevée à 369 323 euros au premier semestre 2018 contre 141 006 euros au premier semestre 2017.

Résultat de base par action et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

<i>en euros</i>	30 juin 2018	30 juin 2017
Résultat net	(16 269 193)	(9 781 450)
Nombre d'actions	18 860 276	14 646 497
Résultat de base par action	(0,86)	(0,67)

Au 30 Juin 2018 et 2017, le résultat de l'exercice présentant une perte, le résultat dilué est identique au résultat de base. Les plans de paiements fondés sur des actions (BSA, BSPCE et AGA) ne sont en effet pas pris en compte car leurs effets seraient anti-dilutifs.

2.3.8. Dettes financières

<i>en euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Emprunts bancaires	292 336	364 301
Autres emprunts et dettes assimilées ⁽¹⁾	4 151	117 764
Intérêts courus sur emprunts	-	-
Total dettes financières	296 488	482 065
Effet sur le calcul des intérêts de l'utilisation du coût amorti	-	-
Effet de l'étalement des frais d'émission d'emprunt	-	-
Total valeur de remboursement des emprunts bancaires et dettes financières	296 488	482 065

⁽¹⁾ dont concours bancaire courant

Les variations de la période correspondent principalement à des remboursements d'emprunts pour 186 618 euros, répartis de la manière suivante :

- 71 965 euros relatifs aux emprunts bancaires souscrits auprès du Crédit Agricole, du CIC et de la Société Générale.
- 114 653 euros relatifs au contrat de garantie signé avec la Coface et classé en « Autres emprunts et dettes assimilées » au 31 décembre 2017.

La maturité des dettes financières est la suivante :

30 juin 2018 <i>en euros</i>	Moins d'un an	Entre un et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires	145 250	147 087	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	4 151	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	-	-	-	-
Total dettes financières	149 401	147 087	-	-

La maturité des dettes à long terme et des emprunts et dettes financières à court terme est déterminée selon les estimations de remboursement au 30 juin 2018.

31 Décembre 2017 <i>en euros</i>	Moins d'un an	Entre un et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires	144 369	219 933	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	117 764	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	-	-	-	-
Total dettes financières à long terme	262 133	219 933	-	-

2.3.9. Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale. Le tableau ci-dessous indique les montants :

<i>en euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Impôts différés actifs	265 540	252 683
Impôts différés passifs	-	-
Impôts différés net	265 540	252 683

La variation des impôts différés actifs est principalement relative à la variation de la provision pour indemnités de retraite entre le 31 décembre 2017 et le 30 juin 2018 et est exposée ci-après :

<i>en euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
A l'ouverture	252 683	(2 817 975)
Produit / (charge) en compte de résultat	22 158	3 075 281
Débit / (crédit) en autres éléments du résultat global	(9 301)	(4 622)
A la clôture	265 540	252 683

2.3.10. Provisions

Une provision d'un montant de 1 498 409 euros au 30 juin 2018, contre 477 494 euros au 31 décembre 2017, a été comptabilisée dans les états financiers afin de couvrir un risque de redressement fiscal portant sur la taxe sur les salaires au titre des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 ainsi que sur le Crédit Impôt Recherche (« CIR ») au titre des exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

• Taxe sur les salaires

L'administration fiscale a adressé à la Société le 15 décembre 2016 une proposition de rectification en matière de taxe sur les salaires concernant l'exercice clos le 31 décembre 2013. Cette proposition de rectification porte sur la qualification du caractère exceptionnel de la subvention octroyée (sous conditions) en 2012 par le Laboratoire Fournier SA et Fournier Industrie et Santé (désormais Groupe Abbott) (« LFSa et FIS ») dans le cadre de l'*Asset Purchase Agreement* (« APA ») en date du 27 août 2012 au regard de la taxe sur les salaires. Le montant de la proposition de rectification s'élevait à 0,6 million d'euros (majorations et intérêts de retard compris).

Dans une proposition de rectification complémentaire envoyée le 28 juillet 2017, l'administration fiscale a étendu la rectification aux exercices clos les 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015. Sur le premier semestre 2018, les discussions avec l'administration fiscale se sont poursuivies et le 17 août 2018, Inventiva a reçu l'avis de mise en recouvrement relatif à la taxe sur les salaires pour un montant de 1,9 million d'euros, majorations et intérêts de retard inclus. A ce jour, la Société continue de contester cette rectification.

La taxe sur les salaires étant déductible de l'assiette de l'impôt sur les sociétés (« IS »), la rectification pourrait conduire à une déduction d'impôt correspondante, calculée au taux d'IS applicable à la Société au cours des exercices faisant l'objet de la proposition de rectification. L'application du système dit de la cascade n'a pas été faite par l'administration, une demande sera formulée le cas échéant si les recours engagés sur la taxe sur les salaires n'aboutissent pas.

Il est précisé qu'aux termes d'un *Additional Agreement* modifiant l'APA, LFSa et FIS se sont engagés à indemniser la Société à hauteur de 2 millions d'euros maximum au titre de toute somme réclamée par l'administration fiscale liée au traitement fiscal de la subvention versée par LFSa et FIS sous réserve de respecter les conditions qui y sont décrites (la « Garantie »). Cette Garantie couvre la totalité de la durée de l'échéancier de versement soit 5 années, de 2012 à 2017.

Compte-tenu des discussions en cours avec l'administration fiscale, d'une part, et Abbott, d'autre part, le montant total du redressement ainsi que du risque fiscal pourrait ne pas être intégralement couvert par la Garantie. En conséquence :

- aucune provision n'a été comptabilisée au titre des exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015, objets du contrôle et couverts par la Garantie. En revanche, conformément à l'*Additional Agreement*, une charge à payer ainsi qu'un produit à recevoir ont été comptabilisés pour un montant de 1 932 437 euros au 30 juin 2018 (se référer aux notes 2.3.5 *Clients et autres débiteurs* et 2.3.13 *Autres passifs courants* de la présente section) ; et
- la Société a provisionné la somme de 1 140 333 euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 (qui n'ont pas fait l'objet d'un contrôle par l'administration fiscale).

• Crédit Impôt Recherche

La Société a reçu fin février 2017 un rapport d'expertise de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (« DRRT ») présentant les résultats de l'analyse menée sur le CIR pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 et qui conteste certains éléments de calcul du CIR.

Dès la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société avait considéré qu'une contestation des modalités de calcul du CIR était probable. La Société avait estimé le montant du redressement à 346 408 euros et en conséquence, avait comptabilisé une provision pour ce montant dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La société a reçu une proposition de rectification envoyée le 28 juillet 2017 dont le montant s'élève à 1,8 million d'euros hors pénalités et intérêts de retard. Cette proposition concerne principalement :

- le caractère novateur de certaines prestations de sous-traitance ;
- l'exhaustivité de la documentation technique sur certains projets scientifiques éligibles ; et
- l'éligibilité de certaines activités.

La Société a contesté cette proposition de rectification dans une réponse adressée à l'administration fiscale le 29 septembre 2017. Une provision complémentaire a été comptabilisée sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour un montant de 131 086 euros pour atteindre une provision d'un montant total de 477 494 euros au 31 décembre 2017.

Le 6 février 2018, l'administration fiscale a répondu au courrier de contestation de la Société en maintenant l'intégralité des griefs exposés dans la proposition de rectification. La Société a engagé les voies de recours à sa disposition contre cette position (se référer à la section 2.1.6.1 *Contrôle fiscal* du Document de Référence 2017).

Le 17 août 2018, malgré les recours engagés, Inventiva a reçu un avis de mise en recouvrement. La Société a donc immédiatement demandé l'interruption de la procédure de mise en recouvrement pendant la durée de la procédure d'interlocution dans laquelle une réponse de l'administration fiscale est attendue. Par lettre recommandée avec accusé réception reçue le 3 septembre 2018, l'Administration fiscale a reconnu que les sommes dues au titre des propositions de rectification ont été mises en recouvrement malgré la procédure en cours. Afin d'interrompre la procédure de recouvrement sur la partie CIR, une demande d'annulation de l'AMR portant sur la créance CIR a été formulée par la société auprès du Comptable Public. La procédure de contestation est en cours.

Au 30 juin 2018, compte tenu des discussions en cours, Inventiva a ré-estimé le risque maximum lié au redressement lié au CIR à 358 076 euros, intégralement provisionnés dans les comptes.

En conséquence, une reprise de 119 418 euros a été comptabilisée sur le premier semestre 2018.

2.3.11. Provisions pour retraites

L'engagement lié aux indemnités de fin de carrière est déterminé sur la base des droits décrits dans la convention collective de l'industrie pharmaceutique (IDCC 176 / Brochure 3104) et en appliquant les dispositions de la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Ces droits sont exprimés en fonction de l'ancienneté du salarié dans la Société à la date de départ en retraite et de son salaire de fin de carrière.

Provision nette de la période

Le tableau suivant donne le montant de la provision au titre des régimes à prestations définies :

<i>en euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	934 031	865 994
Engagement	934 031	865 994

En l'absence d'actifs de couverture au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017, le montant de la provision correspond au montant de l'engagement estimé à la même date.

Variation de la provision nette

La variation de la provision au titre des régimes à prestations définies s'établit comme suit :

<i>en euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Provision à l'ouverture de la période	(865 994)	(695 015)
Charge totale de la période	(101 256)	(194 276)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	33 219	15 298
Prestations de la période	-	7 999
Provision à la clôture	(934 031)	(865 994)

Détail de la charge comptabilisée

<i>en euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Coût des services rendus de l'exercice	95 627	176 825
Charge d'intérêts de l'exercice	5 629	9 452
Coût des services passés (Modification et réduction de régime)	-	7 999
Total	101 256	194 276

2.3.12. Fournisseurs et autres créanciers

<i>en euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 229 749	5 381 691
Autres dettes et comptes de régularisation	4 837 420	3 150 855
Fournisseurs et autres créanciers	12 067 168	8 532 546

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 7 229 749 euros au 30 Juin 2018 contre 5 381 691 euro pour l'exercice 2017, soit une augmentation de 1 848 057 euros.

Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de 1 537 K€ des dettes liées au projet lanifibranor et en particulier 1 300 K€ relatifs à l'étude NATIVE, pour lesquels les factures n'étaient pas reçues au 30 juin 2018.

L'augmentation des autres dettes de 1 686 565 euros est principalement due à la comptabilisation d'une charge à payer à l'administration fiscale d'un montant de 1 932 437 euros suite au contrôle fiscal des exercices 2013, 2014 et 2015 (se référer à la note 2.3.10 *Provisions* de la présente section)

Les échéances des dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent de la manière suivante :

<i>en euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
A 30 jours	6 721 115	5 159 364
De 30 à 60 jours	508 633	22 327
> à 60 jours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 229 749	5 381 691

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur les fournisseurs et autres créanciers dans la mesure où leur échéance est inférieure à 1 an à la fin de la période.

2.3.13. Autres passifs courants

<i>en euros</i>	30 juin 2018	31 décembre 2017
Dettes financières à court terme	149 401	262 133
Provisions - part CT	1 140 333	-
Passifs sur contrats – part court terme ⁽¹⁾	605 470	-
Personnel	981 482	976 263
Organismes sociaux	935 629	937 166
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	619 909	433 909
Autres dettes fiscales et sociales	2 101 110	166 178
Autres	41 289	44 689
Produits constatés d'avance	158 000	592 650
Autres dettes	4 837 420	3 146 855
Autres passifs courants	6 732 625	3 412 988

⁽¹⁾ se référer à la note 2.2.3 *Impact de la première application de la norme IFRS 15*.

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur les autres passifs courants dans la mesure où leur échéance est inférieure à 1 an à la fin de chaque exercice.

Le poste organismes sociaux concerne notamment les dettes du deuxième trimestre auprès des organismes tels que l'URSSAF, KLESIA et l'APGIS.

Le poste Autres dettes fiscales et sociales concerne les provisions de taxes assises sur la masse salariale telles que la Formation continue, Taxe d'apprentissage, l'Effort construction ainsi que le redressement fiscal relatif à la taxe sur les salaires au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

Les provisions court terme correspondent à l'estimation du risque fiscal au titre des exercices clos 2016 et 2017 qui n'ont pas fait l'objet d'un contrôle par l'administration fiscale (se référer à la note 2.3.10 *Provisions* de la présente section).

Au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017, les produits constatés d'avance concernent principalement le MRSA conclu avec la société AbbVie pour respectivement 142 500 euros et 592 500 euros.

2.3.14. Actifs et passifs financiers

Le tableau suivant indique les valeurs comptables au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9 :

30 juin 2018				
Actifs au bilan <i>en euros</i>	Actifs financiers au coût amorti ⁽¹⁾	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres	Total
Actifs disponible à la vente	-	-	-	-
Autres actifs non courants	108 720	-	-	108 720
Clients et comptes rattachés	2 230	-	-	2 230
Autres créances ⁽²⁾	1 843 292	-	-	1 843 292
Autres actifs courants	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71 986 176	3 985 931	-	75 972 804
Total	73 940 418	3 985 931	-	77 926 349

Passifs au bilan <i>en euros</i>	Passifs au coût amorti	Passifs à la Juste valeur par le résultat	Total
Dette financière à long terme	147 087	-	147 087
Dettes financières à court terme	149 401	-	149 401
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 229 749	-	7 229 749
Autres dettes	41 289	-	41 289
Total	7 567 526	-	7 567 526

⁽¹⁾ La catégorie « Actifs financiers au coût amorti » présentée au 30 juin 2018 conformément aux prescriptions de la norme IFRS 9 correspond à la catégorie « Prêts et créances » présentées au 31 décembre 2017 en application de la norme IAS 39.

⁽²⁾ Au 30 juin 2018, la ligne « Autres créances » ne prend pas en compte les créances relatives à l'Etat et les taxes sur le chiffre d'affaires pour un montant de 1 492 370 euros, le solde total des « Autres créances » au bilan s'élevant à 5 268 100 euros (voir note 2.3.5 Clients et autres débiteurs de la présente section).

Au 31 décembre 2017, les « Autres créances » hors « Etats, taxes sur le chiffre d'affaires » s'élevait à 2 095 914 euros.

31 décembre 2017

Actifs au bilan <i>en euros</i>	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs disponible à la vente	Placement détenus jusqu'à son échéance	Total
Actifs disponible à la vente	-	-	-	-	-
Autres actifs non courants	238 621	-	-	-	238 621
Clients et comptes rattachés	64 223	-	-	-	64 223
Autres créances	3 167 992	-	-	-	3 167 992
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54 005 698	5 045 522	-	-	59 051 220
Total	57 237 913	5 045 522	-	-	62 522 056

Passifs au bilan <i>en euros</i>	Passifs à la Juste valeur par le P&L	Passifs au coût amorti	Total
Dette financière à long terme	-	219 933	219 933
Dettes financières à court terme	-	262 133	262 133
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	5 381 691	5 381 691
Autres dettes	-	42 289	42 289
Total	-	5 906 046	5 906 046

2.4. Notes relatives au compte de résultat

2.4.1. Produits opérationnels

<i>en euros</i>	30 juin 2018	30 juin 2017
Chiffre d'affaires	1 301 032	2 658 227
Produit des activités ordinaires	1 301 032	2 658 227
Subventions	9 983	520 659
Crédit d'impôt recherche	2 743 502	2 067 605
Autres	314	7 517
Autres produits opérationnels	2 753 799	2 595 781
Total produits	4 054 831	5 254 008

Le chiffre d'affaires est, pour la majorité, composé de revenus de partenariats de recherche avec AbbVie et Boehringer Ingelheim et, dans une moindre mesure, de prestations de services.

La diminution du chiffre d'affaires de 1 357 195 euros, soit 51%, par rapport au 30 juin 2017 s'explique notamment par les éléments suivants :

- la diminution de 969 882 euros du chiffre d'affaires généré par les honoraires récurrents reçus d'AbbVie, le MRSA initial étant arrivé à échéance au 30 juin 2017 ;
- la diminution de 269 908 euros du chiffre d'affaires généré par l'Accord Boehringer Ingelheim principalement due à la part résiduelle du paiement initial versé par Boehringer Ingelheim au démarrage du contrat, comptabilisée en chiffre d'affaires sur le premier semestre 2017, pour un montant de 166 667 euros et, dans une moindre mesure à l'impact IFRS 15 constaté sur la période (se référer à la note 2.2.3 *Impact de la première application de la norme IFRS 15* de la présente section) ; et
- les revenus liés aux autres prestations de services sont en légère diminution de 117 405 euros entre les premiers semestres 2018 et 2017. Cette diminution s'explique principalement par l'arrêt des prestations de sous-traitance, partiellement compensé par le démarrage de la phase 2 du contrat conclu avec Enyo Pharma.

Les impacts liés à la première application de la norme IFRS 15 s'élève à 160 K€ sur le premier semestre 2018 et constitue uniquement une différence dans le rythme de comptabilisation du chiffre d'affaires. Les flux de trésorerie du premier semestre 2018 ainsi que le chiffre d'affaires total qui sera généré par le contrat restent inchangés (se référer à la note 2.2.3 *Impact de la première application de la norme IFRS 15* de la présente section).

Les autres crédits d'impôt n'intègrent pas le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), comptabilisé dans les frais de personnel, conformément aux principes comptables du référentiel IFRS.

Au 30 juin 2018, le produit de subvention correspond à une subvention « Eurostar » relative au programme NSD2 via la Banque Publique d'Investissement. La diminution du produit de subvention en comparaison avec le premier semestre 2017 s'explique par la justification de trois des quatre subventions accordées à Inventiva sur 2017. Aucune nouvelle subvention n'a été demandée ou obtenue par la Société sur le premier semestre 2018.

2.4.2. Charges opérationnelles

30 juin 2018 <i>en euros</i>	Frais de recherche	Marketing - Business development	Frais généraux et administratifs	Total
Consommables	(1 110 664)	-	-	(1 110 664)
Energie	(268 694)	-	-	(268 694)
Brevets	(212 587)	-	-	(212 587)
Etudes	(8 679 426)	-	-	(8 679 426)
Maintenance	(486 289)	-	-	(486 289)
Honoraires	(43 713)	0	(759 208)	(802 921)
IT	(402 502)	(5 151)	(29 187)	(436 840)
Charges support (dont taxes)	-	-	(313 706)	(313 706)
Charges de personnel	(3 940 424)	(97 281)	(1 139 286)	(5 176 991)
Amortissements et provisions	(321 876)	-	(93 581)	(415 458)
Autres charges opérationnelles	(460 282)	(4 927)	(720 955)	(1 186 164)
Total charges opérationnelles	(15 926 458)	(107 358)	(3 055 923)	(19 089 738)

30 juin 2017 <i>en euros</i>	Frais de recherche	Marketing - Business development	Frais généraux et administratifs	Total
Consommables	(1 089 956)	-	-	(1 089 956)
Energie	(263 564)	-	-	(263 564)
Brevets	(228 427)	-	-	(228 427)
Etudes	(6 663 720)	-	-	(6 663 720)
Maintenance	(423 891)	-	-	(423 891)
Honoraires	(27 273)	(21 257)	(640 772)	(689 302)
IT	(368 080)	-	(29 873)	(397 954)
Charges support (dont taxes)	-	-	(299 128)	(299 128)
Charges de personnel	(3 582 817)	(206 304)	(1 003 114)	(4 792 236)
Amortissements et provisions	(433 564)	-	(118 599)	(552 163)
Autres charges opérationnelles	(160 487)	(10 187)	(576 232)	(746 906)
Total charges opérationnelles	(13 241 781)	(237 748)	(2 667 718)	(16 147 247)

Charges de personnel et effectifs

30 juin 2018 <i>en euros</i>	Frais de recherche	Marketing - Business development	Frais généraux et administratifs	Total
Traitements, salaires et autres charges assimilées	(2 631 135)	(97 226)	(639 173)	(3 367 534)
Charges sociales	(1 008 660)	130	(264 123)	(1 272 653)
CICE	51 981	-	9 359	61 340
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	(74 360)	-	(21 267)	(95 627)
Paielement fondé sur des actions	(278 251)	(184)	(224 082)	(502 517)
Total charges de personnel	(3 940 424)	(97 281)	(1 139 286)	(5 176 991)

30 juin 2017 <i>en euros</i>	Frais de recherche	Marketing - Business development	Frais généraux et administratifs	Total
Traitements, salaires et autres charges assimilées	(2 488 747)	(189 988)	(651 008)	(3 329 743)
Charges sociales	(994 267)	(26 500)	(272 141)	(1 292 908)
CICE	62 017	9 791	-	71 808
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	(69 841)	-	(19 606)	(89 447)
Paielement fondé sur des actions	(106 046)	393	(72 032)	(177 685)
Subventions reçues et autres transferts de charges ⁽¹⁾	(14 066)	-	11 673	25 739
Total charges de personnel	(3 582 817)	(206 304)	(1 003 114)	(4 792 236)

⁽¹⁾ Au 30 juin 2018, les subventions reçues et autres transferts de charges sont répartis sur les lignes ci-dessus en fonction de leurs sous-jacents

La Société employait 110 personnes au 30 juin 2018 contre 104 personnes au 30 juin 2017.

2.4.3. Charges et produits financiers

<i>en euros</i>	30 juin 2018	30 juin 2017
Revenus des équivalents de trésorerie	44 214	155 906
Gains de change	11 075	23 244
Autres produits financiers	1 031	54 157
Produits d'actualisation	-	9 423
Total produits financiers	56 320	242 731
Charge d'intérêts financiers	(2 005)	(2 874)
Pertes sur équivalents de trésorerie	(62 815)	-
Pertes de change	(17 026)	(11 310)
Autres charges financières	(84 955)	(4 512)
Charges d'actualisation	(5 629)	-
Total charges financières	(172 430)	(18 697)
Résultat financier	(116 110)	224 035

2.4.4. Charge d'impôt

Le calcul de la charge d'impôt en période intermédiaire est détaillé en section 2.2.8 *Particularités propres à l'établissement des états financiers intermédiaires*.

Sur le premier semestre 2017, le taux d'impôt effectif s'élevait à 12,03% en comparaison avec un taux d'imposition théorique à 33,33%.

Sur le premier semestre 2018, la Société est en pertes fiscales, aucun impôt courant n'est donc comptabilisé. Le produit d'impôt de la période correspond principalement à la variation des impôts différés relatifs à la provision pour indemnités de retraite (se référer à la note 2.3.9 *Impôts différés* de la présente section)

2.5. Autres informations financières

2.5.1. Actifs et passifs éventuels

Néant.

2.5.2. Engagements hors bilan

Engagements donnés

Nantissements de titres financiers

Au 30 juin 2018, un nantissement de compte à terme, signée par la Société en 2015 dans le cadre de la conclusion d'un emprunt bancaires, est en cours :

- Dans le cadre de la conclusion de l'emprunt de 254 K€ à taux d'intérêt annuel fixe de 0,90 % et à remboursement constant sur 60 mois le 7 juillet 2015 auprès de la Société Générale, la Société a nanti un compte à terme d'un montant de 100 K€ au 7 juillet 2015, date de la déclaration de nantissement.

Par comparaison avec le 31 décembre 2017, le nantissement suivant a donc été levé au cours du premier semestre 2018 :

- Dans le cadre de la conclusion de l'emprunt de 178 K€ à taux d'intérêt annuel fixe de 1,50 % et à remboursement constant sur 60 mois le 11 mai 2015 auprès du CIC-Lyonnaise de Banque, la Société a nanti un compte à terme d'un montant de 135 K€ au 11 mai 2015, date de la déclaration de nantissement.

Engagements reçus

Contrats de mise à disposition

- ***Contrat de mise à disposition Novolyse***

La Société s'est engagée au titre d'un contrat signé le 13 octobre 2015, à mettre à disposition de la société Novolyse, des locaux et des équipements pour une durée de 36 mois à compter du 19 octobre 2015. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant le 19 octobre 2016 portant le loyer à 5 429 euros mensuels à compter du 1^{er} novembre 2017. Sur le premier semestre 2018, le total de l'engagement reçu s'élève donc à 32 574 euros et les engagements relatifs aux paiements futurs s'élèvent à 98 373 euros.

- ***Contrat de mise à disposition Genoway***

La Société s'est engagée *via* un contrat signé le 4 novembre 2015, à mettre à disposition de la société Genoway, des locaux et des équipements pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2015. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant le 1^{er} juillet 2017 prolongeant sa durée jusqu'au 30 juin 2019. A compter du 1^{er} décembre 2017 le loyer mensuel se porte à 15 085 euros. Sur le premier semestre 2018, le total de l'engagement reçu s'élève donc à 90 510 euros et les engagements relatifs aux paiements futurs s'élèvent à 181 020 euros.

- ***Contrat de mise à disposition Synthecob***

La Société s'est engagée *via* un contrat signé le 21 mars 2016, à mettre à disposition de la société Synthecob, du matériel et des services pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} avril 2016. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant le 1^{er} janvier 2017 portant le loyer à 2 436 euros mensuels jusqu'au 30 mars 2018, puis 2 479 euros. A compter du 1^{er} septembre 2018, le loyer mensuel passe à 2 664 euros. Au 30 juin 2018, le total de l'engagement reçu s'élève donc à 14 745 euros et les engagements relatifs aux paiements futurs s'élèvent à 47 582 euros.

2.5.3. Relations avec les parties liées

Aucune nouvelle transaction significative n'a été conclue avec les parties liées de la Société au cours du premier semestre 2018.

2.5.4. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

4. Personnes responsables

4.1. Responsable du Rapport Financier Semestriel

Monsieur Frédéric Cren

Président Directeur Général d'Inventiva S.A.

4.2. Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 26 septembre 2018

Monsieur Frédéric Cren

Président Directeur Général

4.3. Responsable de l'information financière

Monsieur Jean Volatier

Directeur administratif et financier

Adresse : 50, rue de Dijon, 21121 Daix, France

Téléphone : +33 (0) 3 8044 75 28

Email : jean.volatier@inventivapharma.com